

Conseil des habitant-e-s de la Ville de Vernier

Édition 2023 – 2024 | Rapport de l'administration

Janvier 2025

Sommaire

Introduction	5
Cadre et méthode de travail	5
Observations sur le contenu produit.....	7
Engagements des autorités	8
Suites pour le Conseil des habitant-e-s.....	10
Réponses détaillées aux recommandations de la table délibérative "Des parcs accueillants pour toutes et tous"	11
Recommandation A1 – Améliorer l'éclairage.....	11
Pour en savoir plus/ aller plus loin	12
Recommandation A2 – Circulation dans et autour des parcs	12
Pour en savoir plus/ aller plus loin	13
Recommandation A3 – Accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).....	13
Pour en savoir plus/ aller plus loin	14
Recommandation A4 – Sensibilisation aux propriétaires de chiens	15
Pour en savoir plus/ aller plus loin	15
Recommandation B1 – Doublement des zones d'ombre	16
Pour en savoir plus/ aller plus loin	17
Recommandation B2 – Végétalisation des toits (2)	17
Pour en savoir plus/ aller plus loin	18
Recommandation B3 – Équipements en matériaux recyclés.....	19
Pour en savoir plus/ aller plus loin	20
Recommandation B4 – Horaires des infrastructures.....	20
Pour en savoir plus/ aller plus loin	20
Recommandation B5 – Optimisation des poubelles.....	20
Pour en savoir plus/ aller plus loin	20
Recommandation C1 – Promotion du jardinage	21
Pour en savoir plus/ aller plus loin	22
Recommandation C2 – Community days.....	22
Pour en savoir plus/ aller plus loin	23
Recommandation C3 – Informations sur les parcs	23
Pour en savoir plus/ aller plus loin	24
Recommandation D1 – Îlots de verdure	25
Pour en savoir plus/ aller plus loin	26
Recommandation D2 – Parcs à chiens	26
Pour en savoir plus/ aller plus loin	26
Recommandation D3 – Partenariats publics-privés	27
Pour en savoir plus/ aller plus loin	28
Réponses détaillées aux recommandations de la table délibérative "Des gestes utiles pour le climat"	29
Recommandation A1 – Pistes cyclables	29
Pour en savoir plus/ aller plus loin	30
Recommandation A2 – Zone 30	31
Pour en savoir plus/ aller plus loin	32

Recommandation A3 – Subventions mobilité	32
Pour en savoir plus/ aller plus loin	33
Recommandation A4 – Gare à deux-roues	34
Pour en savoir plus/ aller plus loin	34
Recommandation A5 – Sécurisation des arrêts TPG	35
Pour en savoir plus/ aller plus loin	35
Recommandation A6 – Optimisation du réseau TPG	35
Pour en savoir plus/ aller plus loin	36
Recommandation A7 – Promotion du covoiturage	36
Pour en savoir plus/ aller plus loin	36
Recommandation A8 – Contrôles des usages	36
Pour en savoir plus/ aller plus loin	37
Recommandation B1 – Communication et informations écologiques	38
Pour en savoir plus/ aller plus loin	38
Recommandation B2 – Forum climat	39
Pour en savoir plus/ aller plus loin	40
Recommandation B3 – Application mobilité	40
Pour en savoir plus/ aller plus loin	41
Recommandation B4 – Régulations entreprises	41
Pour en savoir plus/ aller plus loin	42
Recommandation B5 – Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire	42
Pour en savoir plus/ aller plus loin	43
Recommandation B6 – Sensibilisation de la population en général	43
Pour en savoir plus/ aller plus loin	44
Recommandation C1 – Lieux de convivialité durables	44
Pour en savoir plus/ aller plus loin	45
Recommandation C2 – subventions énergétiques	45
Pour en savoir plus/ aller plus loin	46
Recommandation C3 – végétalisation des toits	46
Pour en savoir plus/ aller plus loin	46
Recommandation C4 – Amélioration réseau de tri (prioritaire)	46
Pour en savoir plus/ aller plus loin	47
Recommandation C5 – Réemploi matériaux de construction	47
Pour en savoir plus/ aller plus loin	48
Recommandation C6 – Promouvoir l'économie durable	48
Pour en savoir plus/ aller plus loin	49
Recommandation C7 – Îlots de fraîcheur	49
Pour en savoir plus/ aller plus loin	49

Le présent rapport conclut un nouveau cycle de fonctionnement du Conseil des habitant-e-s à Vernier, le deuxième après le lancement de cette démarche (après son invention !) en 2019. Si les autorités et l'administration communales ont souhaité réitérer l'expérience, c'est qu'elles restent convaincues du potentiel de cet outil démocratique.

L'initiative même, l'intention, permet de signifier aux habitant-e-s (à toutes et tous les habitant-e-s, sans aucune autre distinction) que la collectivité s'intéresse à ce qu'elles et ils pensent et ont à dire, et qu'elle les invite à le partager ; le *processus* permet de faire des rencontres, de personnes semblables, de personnes différentes, de citoyen-ne-s, d'expert-e-s, d'échanger ensemble, de confronter ses idées, d'essayer de se mettre d'accord, de restituer sa pensée – pour certain-e-s un véritable apprentissage de la démocratie, du « vivre ensemble » ; les *résultats* sur lesquels les travaux aboutissent, les recommandations des tables délibératives, permettent finalement d'enrichir la connaissance et la vision des professionnel-le-s et des élu-e-s, de consolider certaines politiques publiques.

Cette nouvelle édition n'a pu être rendue possible que grâce à l'implication et au soutien de plusieurs partenaires, essentiels, que sont notamment le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté de la République et Canton de Genève, l'Institut d'étude de la citoyenneté (InCite) de la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève, tout comme la structure de facilitation CYC Partenaires. Je tiens ici à les remercier chaleureusement. Ma reconnaissance va également aux différents services de l'administration concernés par les sujets traités et à mes collègues du Conseil administratif, qui, sous la coordination du service de la cohésion sociale et du secrétariat général de la Ville de Vernier, ont accepté de participer à la démarche et de partager leurs connaissances. J'aimerais finalement exprimer ma reconnaissance envers toutes et tous les habitant-e-s qui nous ont suivis, qui se sont intéressé-e-s à ce projet et ont donné de leur temps et énergie pour le faire aboutir.



Martin Staub, Maire

Introduction

Cadre et méthode de travail

Le caractère inédit et la force du dispositif du Conseil des habitant-e-s, en tant qu'outil de démocratie participative, lui vient de sa méthode, qui peut se définir selon les quelques caractéristiques et modalités décrites ci-après.

1. *Choix des thèmes.* À travers les diverses interactions que génère sa politique de proximité, la Ville de Vernier a l'opportunité d'être en contact direct avec les nombreuses questions, demandes, doléances, propositions de la population, qu'elle réceptionne et traite. Cette base déjà existante, au démarrage de processus, a été complétée par un appel à thèmes, lancé en mars 2023. Les sujets récoltés ont ensuite été agrégés et reformulés, puis soumis au vote de la population, via une plateforme en ligne, pour permettre d'identifier ceux jugés prioritaires. Pour permettre un suivi optimal du processus, le nombre de tables délibératives « ouvertes » lors de cette édition a été fixé à deux.
2. *Composition des tables.* La consultation en ligne a également permis aux personnes désireuses de prendre part au processus de se manifester directement (en remplissant un petit formulaire). Pour donner au projet tout son sens, il nous a paru indispensable de viser une certaine diversité en matière de profils des participant-e-s (âges, quartiers, niveaux de formation, statut de résidence, etc.). Pour l'encourager, un travail important de promotion du projet a été fait, de manière plus ciblée, auprès de différents groupes et dans les différents quartiers de la ville.
3. *Facilitation.* Afin de garantir une bonne circulation de la parole, de structurer les échanges, d'assurer un suivi des éléments discutés d'une séance à l'autre, et d'encourager le processus de délibération, l'accompagnement des groupes par des facilitateurs/facilitatrices professionnel-le-s nous semble toujours indispensable. Pour rendre la présence des participant-e-s plus aisée, il a lors de cette nouvelle édition été décidé d'organiser les séances de travail le weekend, et de les concentrer sur quelques journées entières (plutôt que de nombreuses séances en fin de journée). Une indemnisation financière a été proposée aux personnes s'étant impliquées sur l'ensemble du processus, diminuant les obstacles à la participation pour les publics les plus vulnérables, contribuant à valoriser leur engagement et garantir leur participation dans le temps, au fil des mois. Autre mesure d'encouragement : la possibilité de profiter de moyens de garde pour les enfants.
4. *Restitution des travaux.* Les recommandations auxquelles les travaux des tables ont abouti ont été consignées et détaillées dans un rapport écrit (un rapport par table), remis à la Ville de Vernier lors d'une séance de restitution. Au vu du nombre important de recommandations, et du souci de ne pas en éliminer trop dans les arbitrages collectivement menés, les groupes ont sur demande de la commune pris l'initiative de classer celles-ci en deux niveaux de priorité/ d'élaboration.

5. *Réponses de l'administration et positionnement des autorités.* Le matériau réceptionné a ensuite été analysé par l'administration ; en fonction des thèmes concernés, le traitement de chaque recommandation a été « assigné » à un service ou des personnes compétentes. Les réponses ainsi récoltées ont ensuite été fusionnées, réécrites (pour plus de lisibilité), et validées par le Conseil administratif. Sur la base de ce contenu, les autorités et services impliqués se sont réunis pour déterminer, ensemble, les meilleures suites à donner à l'ensemble des propositions élaborées par les habitant-e-s. Ces priorités se sont basées sur les quelques thèmes récurrents et transversaux identifiés dans l'ensemble des recommandations des tables, et ont été présentées aux participant-e-s lors d'une soirée conclusive, le 31 octobre.

Au niveau méthodologique, l'une des grandes différences entre la première et la seconde édition réside dans le renoncement à l'organisation d'une séance publique pour le vote des thèmes et la constitution des tables. Si la démarche a, malgré cette évolution, réussi à mobiliser, il est difficile de déterminer avec certitude l'impact de cette évolution, souhaitée pour alléger la charge organisationnelle, sur la pertinence et l'efficacité du processus.

Les retours réguliers faits par les structures encadrant le processus (InCite, CYC partenaires) ont permis de vérifier que les échanges ont pu se dérouler dans un climat constructif, bienveillant et stimulant. Une grande et appréciable fiabilité des participant-e-s tout au long des travaux a également été relevée.

Les thèmes retenus ont manifestement beaucoup inspiré les personnes impliquées, suscités de nombreuses réflexions et idées. Cet enthousiasme et émulation se révèle notamment dans la « réappropriation » qui a été faite des sujets de base, qui ont été traités de manière peut-être plus large que ce que leur formulation initiale pouvait signifier (exemple du thème « des gestes utiles pour le climat », qui ciblait à l'origine davantage la question des pratiques individuelles). Le nombre de recommandations formulées au final, même si moins important que lors de la précédente édition, a à nouveau été conséquent (24 propositions pour les deux tables). Par ailleurs, une grande part de celles-ci comportait de nombreux sous-thèmes ; une recommandation faisant souvent l'objet de plusieurs propositions. Si dans l'absolu ce résultat est un signal positif, il ajoute une certaine complexité et lourdeur au traitement des propositions transmises. Première conséquence : les réponses formulées ont, pour être complètes, nécessité un développement conséquent, parfois plus difficile d'accès. Dans l'idéal, nous espérons pouvoir « classer » chaque recommandation avec un « statut » simple, du genre « action déjà en cours ; proposition difficile à concrétiser ; recommandation retenue ». Cela n'a malheureusement pas été possible (une même recommandation pouvant susciter plusieurs réponses). Deuxième conséquence : le travail de rédaction des réponses a de ce fait pris beaucoup de temps, coûté un effort conséquent à l'administration, et de la patience aux participant-e-s. Un regret partagé.

Observations sur le contenu produit

Dans le riche matériau produit, qui s'illustre par les 36 recommandations formulées au total, certains sujets de fond reviennent de manière récurrente et, si on les analyse, peuvent être synthétisés en quatre thématiques transversales et structurantes, présentées ci-après.

1. Sécurisation et cohabitation des modes de transports

La mobilité et la sécurité sont visiblement au cœur des préoccupations des habitant-e-s, reflétant le rôle central des espaces publics dans la vie quotidienne. Des recommandations portent notamment sur l'amélioration de l'éclairage dans les parcs, le renforcement des zones 30 km/h ou la création de pistes cyclables sécurisées, propositions sur lesquelles la Ville de Vernier, qui s'efforce de répondre aux besoins diversifiés des usagères et usagers tout en promouvant des déplacements doux et respectueux de l'environnement, est déjà largement active. Des efforts supplémentaires sont cependant nécessaires pour répondre à la densité croissante et à des besoins variés qui évoluent (vélos traditionnels ou électriques rapides). Des projets communaux et cantonaux en cours et à venir visent à améliorer les gabarits et à promouvoir des zones 30, tandis que la mixité des flux reste débattue : en effet, la sécurité ne s'obtient pas forcément par la séparation, mais aussi au travers de la socialisation des usagères et usagers de l'espace public. Ces actions visent à garantir la sécurité des mobilités actives tout en encourageant une cohabitation harmonieuse. De manière générale, la Ville de Vernier milite pour que les espaces dédiés à la mobilité active soient les plus généreux possibles. Le plan directeur communal accorde dans le cadre des mutations urbaines à venir la priorité aux piétons, puis aux cyclistes et aux transports publics et enfin aux transports individuels motorisés. Cette hiérarchisation répond à des objectifs de sécurité, de santé publique et de qualité de vie.

2. Végétalisation : biodiversité et convivialité

La végétalisation urbaine constitue une réponse clé à certains défis climatiques et sociaux. Dans cette édition, les habitant-e-s ont proposé des mesures ambitieuses telles que l'augmentation des zones d'ombre, la création de toitures végétalisées, ou encore l'aménagement d'espaces conviviaux. Ces recommandations reflètent l'évolution du « statut urbain » du végétal. En effet, pendant longtemps, l'arbre a été vu de manière plutôt décorative ; aujourd'hui, il apparaît comme un dispositif de climatisation et de santé publique, renforçant non seulement la biodiversité, mais aussi la qualité de vie en offrant des lieux de rencontre et d'interaction pour toutes les générations. Les recommandations incluent également des dispositifs plus spécifiques, tels que les parcs à chiens, pour répondre aux besoins variés des êtres humains et des autres animaux. La Ville poursuit ces objectifs avec une approche pragmatique et créative, à travers des projets pilotes, des collaborations locales, et des solutions adaptées à chaque quartier.

3. Durabilité : gestion des matériaux et des déchets

Environ 30 % des déchets ménagers restent composés de matière compostable, déchets contenant 90 % d'eau. Cela signifie que sur l'ensemble des ressources allouées à la gestion des déchets, presque un quart est dépensé pour « incinérer de l'eau ». Cet exemple met en évidence une marge significative d'amélioration dans ce domaine. Les enjeux de durabilité se manifestent par des propositions concrètes en matière de gestion des déchets et de matériaux. Les tables délibératives ont ainsi mis en évidence la promotion du tri sélectif, l'utilisation de

matériaux recyclés pour les infrastructures publiques, et la sensibilisation à des pratiques écologiques traduisent un effort collectif pour réduire l'empreinte environnementale de la commune. Ces démarches s'inscrivent dans une vision à long terme, où le réemploi et la sobriété matérielle deviennent des leviers essentiels pour atteindre des objectifs ambitieux en matière de développement durable.

4. Information et participation citoyenne

Enfin, l'importance de l'information et de la participation citoyenne a été mise en avant comme un moteur de transformation sociale. Les recommandations appellent à renforcer la communication autour des initiatives communales, à travers des outils accessibles et interactifs. Panneaux informatifs, plateformes numériques, et événements publics figurent parmi les moyens identifiés pour encourager une implication citoyenne active. La Ville de Vernier, consciente de l'importance de ces dynamiques, s'engage à poursuivre ses efforts pour garantir transparence et inclusion dans ses processus décisionnels. Grâce à la mobilisation de toutes les actrices et tous les acteurs impliqué-e-s, Vernier continue de se positionner comme un laboratoire vivant de démocratie participative.

Cette nouvelle édition du Conseil des habitant-e-s témoigne de la richesse des idées et de l'engagement des participant-e-s. Les thèmes développés, bien que distincts, convergent vers un objectif commun : construire une ville résiliente, inclusive, et durable.

Engagements des autorités

Sur la base de l'ensemble des recommandations, dont pour rappel une grande majorité fait déjà partie intégrante des activités courantes et plans de développement des services, le Conseil administratif retient les thèmes et/ ou actions suivant-e-s comme prioritaires.

- > **Engagement 1** : mettre en place, sur le site Internet de la commune, un **outil de cartes interactives/ thématiques** (2025 – 2026).

Plusieurs recommandations pointent la nécessité de disposer davantage d'informations pratiques sur les ressources communales existantes sur le territoire, notamment en matière de mobilité douce, d'espaces verts ou encore de zones de récupération de déchets. Si la Ville de Vernier reconnaît qu'il est possible et nécessaire d'améliorer ses outils et réseaux de communication ; la possibilité de trouver sur le site internet communal des cartes, par exemple avec des « couches thématiques » (à afficher ou masquer selon les informations désirées) semble pouvoir offrir de multiples avantages dans ce cadre et répondre aux enjeux évoqués dans plusieurs recommandations des tables. Concrètement, Vernier s'engage à lancer une étude de faisabilité sur l'intégration d'un tel outil, puis, si cette faisabilité se confirme, à trouver les fonds pour le développer.

- > **Engagement 2** : organiser des **séances publiques** d'information, de réflexion et de débat, autour de questions liées à l'environnement (dès 2025).

L'engouement des participant-e-s tout au long du processus du Conseil des habitant-e-s souligne ce qui est explicitement demandé dans plusieurs recommandations : avoir la possibilité, en interaction avec l'administration, de pouvoir continuer à mettre « à l'agenda » communal certaines questions environnementales, d'en discuter, d'en débattre. La Ville de Vernier se réjouit de cet intérêt collectif. Un moyen de soutenir cet élan, de manière simple, peu coûteuse et adaptable, consiste à organiser de manière régulière des soirées publiques sur certains thèmes opportuns. Pour ce faire, la Ville de Vernier prévoit de constituer un groupe de suivi dans l'administration pour la réalisation d'une planification (identification des sujets/ opportunités) et la coordination de l'organisation de ces séances, puis d'organiser deux premières éditions en 2025.

- > **Engagement 3** : monter un programme de **soutien au jardinage** (dès 2025).

Cet engagement est une réponse à la recommandation C1 de la table « des parcs accueillants pour toutes et tous », qui décrit parfaitement les nombreux bénéfices et les potentialités de la pratique du jardinage, vision à laquelle la Ville de Vernier adhère entièrement. Pour avancer sur ce sujet, plusieurs pistes sont à considérer, en parallèle : mieux valoriser l'ensemble des possibilités offertes de s'adonner au jardinage sur la commune (cf. engagement 1) ou encore organiser une rencontre sur le jardinage (cf. engagement 2), par exemple sous forme d'une journée annuelle (formations, chantiers collectifs, marché au planton, plateforme d'échange, etc.). Dès 2025, l'administration s'engage à étudier toute mesure de soutien pertinente et réaliste dans le domaine, et à initier quelques premières actions.

- > **Engagement 4** : poursuivre, intensifier et mieux communiquer l'action communale en matière de **développement durable** (dès maintenant).

Comme cela a pu l'être rappelé dans les différents retours qui ont été faits oralement aux participant-e-s des tables délibératives (lors de la soirée conclusive notamment), la Ville de Vernier fait partie des quelques communes genevoises qui ont décidé de se munir d'un « plan climat », et de certaines ressources pour le mettre en application. En parallèle, les notions de durabilité et d'impact environnemental ont depuis plusieurs années déjà été mises au centre de plusieurs politiques publiques du plan communal, sur lesquelles la collectivité investit beaucoup et souhaite encore développer. Sont principalement concerné-e-s : le développement de la mobilité douce, la végétalisation des espaces, l'adaptation des bâtiments communaux (lors de nouvelles constructions ou de rénovations) ou encore l'amélioration des réseaux de tri et la gestion des déchets. Les nombreuses recommandations des tables délibératives dans ces domaines donnent aujourd'hui une nouvelle validation à ces priorités et un encouragement à poursuivre les efforts.

- > **Engagement 5** : continuer à **impliquer les habitant-e-s** (dès maintenant).

Ce dernier engagement donne également suite à plusieurs recommandations invitant les autorités à considérer l'importance, la plus-value et l'intérêt pour la participant-e-s de mener certains projets et politiques publiques de manière collaborative, en impliquant la population. Après avoir développé de nombreux et innovants dispositifs en la matière (contrats de quartier, conseil des habitant-e-s, assemblées de quartiers, tables de la sécurité, etc.), la Ville de Vernier est aujourd'hui reconnue pour son engagement en faveur de la participation citoyenne. Cet engagement découle d'une volonté politique, d'une volonté d'innovation, mais aussi de l'« ADN » de l'administration, qui se veut être proche, accessible et en dialogue permanent et direct avec toutes et tous les habitant-e-s. Le Conseil administratif est particulièrement fier de cette identité forte de Vernier, et s'engage à la défendre et développer encore davantage.

Suites pour le Conseil des habitant-e-s

Dans la continuité de plusieurs des engagements décrits ci-dessus, la Ville de Vernier souhaite donner des suites aux expériences menées dans le cadre des deux cycles du Conseil des habitant-e-s. La commune est en effet convaincue de la pertinence et de l'utilité de ces espaces d'échange et de débat, quand ils parviennent à rassembler des personnes d'horizons divers, dans un cadre privilégié, avec la vocation de s'approprier des sujets d'importance pour la société locale et d'aboutir à des considérations partagées et peut-être des pistes d'actions concrètes.

Les expériences menées ont montré les bénéfices tant du processus, que des productions avec lesquels il se conclut. Les quelques moments d'échanges directs, entre participant-e-s, expert-e-s, membres de l'administration et élus, ont été particulièrement appréciés ; ils ont été vécus comme des moyens de recueillir des questions et réactions, d'informer la population sur les actions menées et en réflexion, mais aussi d'expliquer plus précisément comment et pourquoi certaines décisions ont été prises. Une précieuse opportunité.

Notre enjeu maintenant : parvenir à reproduire ces résultats et bénéfices, avec une organisation plus légère et plus adaptée aux ressources de l'administration. À ce stade, les premières hypothèses de travail s'orientent vers un modèle plus simple, et « intégré » aux autres outils de participation citoyenne déjà existants. Par exemple en imaginant la création d'une à deux tables par an, toujours accompagnées par des facilitatrices et facilitateurs professionnel-le-s, mais sur des sujets plus ciblés, et avec une limite donnée en termes de nombre de recommandations. Ces pistes seront creusées ces prochains mois.

Réponses détaillées aux recommandations de la table délibérative "Des parcs accueillants pour toutes et tous"

Recommandation A1 – Améliorer l'éclairage

Rappel de la recommandation

Favoriser l'utilisation des parcs en améliorant la luminosité : installer des lampadaires et luminaires écoénergétiques partout où c'est nécessaire – à l'entrée, la sortie et l'intérieur des parcs – en tenant compte de la protection de la faune et des nuisances pour les habitations à proximité en limitant les installations lumineuses avec des horaires en fonction de la typologie des parcs. C'est important :

- Car cela augmente le sentiment de sécurité grâce à des espaces éclairés et plus accueillants. Certaines personnes n'utilisent pas les zones non éclairées par peur d'être agressé-e-s. Les zones non éclairées peuvent inciter des délinquant-e-s à se réunir dans les parcs.*
- Car cela incite les gens à favoriser la mobilité douce pour leurs trajets quotidiens (courses, travail, loisirs) en traversant les parcs plutôt que d'utiliser leur voiture, particulièrement en hiver lorsque la nuit tombe tôt.*
- Car cela permet à la population de trouver de la fraîcheur le soir en période caniculaire.*

L'éclairage public répond à de nombreux besoins : se repérer dans l'espace, offrir du confort et de la sécurité dans les déplacements piétons et cyclables et les autres usages de l'espace public, mais aussi donner de l'attractivité à une ville, en mettant en valeur son patrimoine et son identité urbaine. Cet usage doit toutefois être raisonné, car il impacte la faune (impact sur le comportement, l'orientation, la reproduction, etc.), la flore (impact sur la germination, la croissance, l'expansion des feuilles), la santé de la population (perturbation des rythmes biologiques/sommeil), l'accidentologie (augmentation de la vitesse, du nombre et de la gravité des accidents, fatigue visuelle et effet hypnotique) et les ressources énergétiques (installation des réseaux et des candélabres, maintenance et renouvellement, consommation électrique). La Ville de Vernier a lancé au 2^e semestre 2024 son *plan lumière* qui permettra de prendre en compte cet objectif d'éclairage à bon escient, en tentant de trouver un juste équilibre entre ces différents enjeux, parfois contraires ; dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux éléments évoqués dans cette recommandation.

Ce plan se base notamment sur le bilan d'un projet pilote (mené en janvier 2021) d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit (entre 1h et 5h) sur 4 secteurs tests tout en veillant à associer la population impactée par ces modifications afin d'évaluer le dispositif. À la suite d'une phase test qui a duré 6 mois, les extinctions ont été pérennisées et étendues à de nouveaux secteurs résidentiels, à des zones industrielles, de même qu'aux parcs (extinction entre 22h et 5h). Ainsi, à l'heure actuelle, les parcs sont éclairés le soir jusqu'à 22h. Les zones résidentielles (hors Avanchets, Lignon et Libellules) sont éteintes entre 1h et 5h du matin, ces horaires correspondant au fonctionnement des bus TPG. Dès l'été 2024 et jusqu'au début de l'automne, des marches nocturnes participatives ont été organisées par le service de l'aménagement (SAM) sur le territoire communal afin d'appréhender les usages dans la nuit. Les habitant-e-s ont été invité-e-s à prendre part à cette expérimentation.

À ce jour, la Ville de Vernier est favorable à l'éclairage des parcs jusqu'à 22h. Son plan d'extinction a en effet été réfléchi pour éclairer lorsque cela est nécessaire, selon des horaires adaptés aux usages majoritaires.

En parallèle, pour information, la politique cantonale avec le plan OptimaLux vise l'extinction totale de l'éclairage sur son domaine public et, à terme, le démantèlement total des équipements lumineux. Il est toutefois à noter qu'une remise en question de la stratégie initialement prévue est en cours au sein des services de l'État.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Plus d'informations :

- Plan lumière de la Ville de Vernier : <https://www.vernier.ch/actualites/participez-lelaboration-du-plan-lumiere-de-vernier>
- Plan cantonal OptimaLux : <https://www.ge.ch/blog/optimalux>

Recommandation A2 – Circulation dans et autour des parcs

Rappel de la recommandation

Canaliser et développer les voies périphériques d'accès et/ou de circulation dans les parcs pour les véhicules deux roues pour assurer la sécurité de toutes et tous, à travers la signalisation, la sensibilisation, le contrôle et la sécurisation des espaces de jeux et de sport. Des associations locales subventionnées pourraient contribuer à faire respecter les règles de circulation par leur présence et par des ateliers. C'est important :

- *Pour garantir la sécurité des utilisateurs des parcs.*
- *Pour éviter que les familles avec des enfants en bas âge ne désertent les parcs.*
- *Car au vu de l'évolution croissante du recours à la mobilité douce, il est important d'agir.*

La recommandation questionne principalement la cohabitation des différents usages de l'espace public.

La Ville de Vernier a engagé la mise à jour de la signalétique aux entrées de tous les parcs communaux (voir la réponse C3 – *informations sur les parcs* de la table « Parcs accueillants »). Le projet prévoit de mettre en lien l'ensemble des parcs de la commune par le biais d'une promenade jalonnée. Ainsi, de nouveaux totems permettront de nommer le parc, de présenter son histoire, les éventuels objets patrimoniaux et bâtiments présents et de lister les équipements qu'il contient. Les totems seront également le support des recommandations et règles à respecter, favorisant le bien-vivre ensemble. Les éléments de cette recommandation pourront être pris en compte dans le cadre de ce travail de signalétique.

Dans certaines zones mixtes (piétons/cycles), des panneaux de sensibilisation sur la cohabitation d'usage ont par ailleurs été installés. Cette disposition pourrait être élargie ponctuellement aux entrées des parcs sans toutefois péjorer leur ambiance paysagère (à évaluer). La Ville de Vernier continue d'évaluer la pertinence de l'application de restrictions d'usage pour certains types de mobilité ou de limiter leur circulation sur certains axes ou dans des zones dédiées (vélos rapides par exemple dans les parcs). À ce jour, toutefois, la sensibilisation des différentes catégories d'usagers et d'usagères au bien-vivre ensemble est préférée aux mesures restrictives.

La Ville de Vernier limite l'emploi de bordures dans les aménagements de parcs. En général, seules des « voliges fines » (élément de séparation métallique ou en bois, sans bordure) sont posées pour délimiter les zones de cheminement des zones végétalisées. Concernant les matériaux employés dans les parcs pour l'aménagement des cheminements, ils sont perméables et donc plus fragiles et plus salissants, notamment lors d'intempéries ; leur entretien tient cependant compte des exigences de la qualité d'usage attendue par les personnes les moins mobiles. Les bancs installés dans les parcs sont, quant à eux, adaptés aux personnes âgées (inclinaison du dossier et accoudoirs pour se relever).

La Ville de Vernier propose la poursuite de la ligne de conduite actuelle, c'est-à-dire de tenir compte des contraintes des personnes à mobilité réduite dans l'ensemble des projets d'aménagement, en sachant que certains enjeux spécifiques liés aux espaces concernés peuvent nécessiter la détermination de compromis plutôt que l'application de normes strictes. Pour des éléments complémentaires, voir la réponse *B3 – équipements pour tous les âges* de la table « Parcs accueillants ».



Illustration d'un caniveau délimitant un espace de déplacement en revêtement imperméable d'une zone avec revêtement perméable

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Pour les aménagements en cours de planification : Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch
- Pour les aménagements existants : Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation A4 – Sensibilisation aux propriétaires de chiens

Rappel de la recommandation

Sensibiliser les usagères et usagers à l'obligation de tenir les chiens en laisse et de ramasser les crottes.

La détention d'un chien implique le respect de certaines règles. À cet effet, la Ville de Vernier recense les informations essentielles pour les propriétaires de chiens sur son site internet : collier et identification, attitude générale, accès interdits et espaces de liberté. Le site internet fait aussi le lien avec l'État de Genève dont le site fournit des informations utiles et sensibilise les propriétaires de chien aux bonnes pratiques.

Des distributeurs de sacs pour les déjections canines sont installés partout sur le territoire communal, lequel compte plusieurs espaces où les chiens peuvent être en liberté, que ce soit aux Avanchets, au Lignon, à Aire, à Vernier-Village, à Châtelaine ou à l'Étang. Dans ces lieux, des panneaux informatifs rappellent aux propriétaires qu'ils sont tenu-e-s de ramasser les déjections de leur animal.

La police municipale, comme la police cantonale, intervient lorsque des infractions sont dénoncées ou constatées. Ne pas ramasser les déjections constitue une infraction à l'article 21 de la loi sur les chiens et fait l'objet d'une dénonciation au service des contraventions. Par exemple, le fait de ne pas tenir son chien en laisse est passible d'une amende de CHF 150.

Durant les 12 derniers mois, les agent-e-s de la police municipale ont reçu 12 dénonciations pour des chiens non tenus en laisse et aucune pour des déjections.

Pour d'autres éléments en lien avec cette thématique, voir la réponse à la recommandation D2 « parcs à chiens » de la table « parcs accueillants ».

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la police municipale (SPM), 022 306 06 55, spm@vernier.ch

Plus d'informations :

- Informations pour les propriétaires de chiens : <https://www.vernier.ch/culture-sports-et-loisirs/loisirs/chiens> et <https://www.ge.ch/detenir-chien>

Bases légales :

- Loi sur les chiens (LChiens) M 3 45
- Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) M 3 45.01
- Règlement du Conseil Administratif de la Ville de Vernier relatif aux Places publiques, espaces verts et emplacements de jeux
- Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO)

Recommandation B1 – Doublement des zones d’ombre

Rappel de la recommandation

Doubler les zones d’ombre dans les parcs existants et garantir un minimum de 30% de zones d’ombre dans les nouveaux parcs grâce : à l’installation de toiles (ayant l’avantage d’être en matériau durable tel que la jute et pouvant servir de support à des œuvres artistiques) et/ou de pergolas végétales (ayant l’avantage d’être plus durables et plus esthétiques) ; et/ou aux plantes ombrières et arbres (devant et sous les pergolas par exemple). Ces espaces d’ombre pourraient également être complétés de brumisateurs (structures permanentes comme au Parc de l’Étang). C’est important :

- Parce que les zones d’ombres deviennent de plus en plus importantes au vu du changement climatique.*
- Parce qu’il n’existe pas suffisamment de zones d’ombre actuellement à Vernier.*
- Pour éviter que les gens restent enfermés à la maison et pour qu’ils puissent profiter de l’extérieur.*
- Pour le bien-être de toutes et tous.*
- Parce qu’en augmentant les zones d’ombre via la plantation d’arbres, cela favorise la protection du climat.*
- Parce que cela permet de prolonger l’utilisation du parc en été.*
- Parce qu’il faut être un peu plus ambitieux que les objectifs cantonaux 2030 (qui prévoient 25% de zones d’arborisation).*

Depuis déjà quelques années, la Ville de Vernier plante une cinquantaine d’arbres chaque automne pour végétaliser au mieux les espaces publics, tout en faisant attention à ne pas limiter ces plantations aux parcs. Aujourd’hui, au vu de leur configuration (matérialité des sols, aménagement paysager, etc.), les parcs offrent en effet déjà passablement d’avantages et de confort et ne sont donc pas considérés par l’administration comme des lieux d’intervention prioritaire dans la lutte contre les îlots de chaleur. Par ailleurs, il est important pour la Ville de Vernier de ne pas faire des parcs des « petites forêts », en veillant à conserver suffisamment de zones dégagées, permettant diverses activités (jeux, pique-niques, etc.).

Des réflexions sont actuellement en cours pour trouver des moyens adéquats de générer davantage de zones d’ombrage, en pourtour de ces « zones ouvertes » dans les parcs, mais aussi et surtout, là où la végétalisation est moins dense. L’expérience récente de l’installation de brumisateurs et de voilures ne s’est pas révélée concluante. Les coûts de mise en place et d’entretien de ces équipements (retirer les toiles en hiver, les remettre au printemps, les contrôler après des orages ou même les enlever en cas de fort vent ou d’orage, les réparer en cas de déprédation, contrôler les systèmes des brumisateurs, la qualité sanitaire de l’eau, etc.) se révèlent en effet disproportionnés au regard d’un usage plutôt limité par la population.

La Ville de Vernier propose d’étudier la mise en place de dispositifs d’ombrage végétalisés (type pergola) dans certains lieux pour augmenter les zones d’ombrage. En parallèle, la stratégie d’optimisation de la végétalisation par des plantations ciblées sera poursuivie. La priorité pour la commune est, à ce jour, de privilégier la qualité et la durabilité des équipements plus que l’atteinte de quotas (difficiles à évaluer et pas toujours parlant en matière d’impact).

Des éléments complémentaires de réponse se trouvent dans le traitement des recommandations D1 – Îlots de verdure de la présente section, mais aussi des recommandations C1 – Lieux de convivialité durables et C7 – Îlots de fraîcheur de la table « Gestes utiles pour le climat ».



Plantation d'arbres devant l'école allemande

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation B2 – Végétalisation des toits (2)

Rappel de la recommandation

Considérer systématiquement une végétalisation des toits pour toute nouvelle construction publique. C'est important :

- *Parce que les toits végétalisés permettent une meilleure efficacité des installations photovoltaïques (si la cellule chauffe trop, elle produit moins, en abaissant la température autour, ça augmente la rentabilité).*
- *Parce que la ville doit être exemplaire en mesure de bonnes pratiques de construction pour les nouvelles générations et pour le secteur privé.*
- *Parce que cela peut servir pour des projets ludiques pour les écoles.*
- *Parce que cela améliore la situation climatique.*
- *Parce que cela diminue le gaspillage énergétique (meilleure isolation dans l'immeuble, récupération de l'eau, car ça crée un filtre naturel).*
- *Parce que la végétalisation peut être adaptée en fonction de l'immeuble et que la commune devrait tester différents types de végétalisation.*
- *Parce que cela améliore la biodiversité (insectes, etc.).*
- *Parce que cela améliore l'aspect esthétique.*

La Ville de Vernier s'est engagée, à travers la distinction Cité de l'Énergie Gold, à atteindre une société à 2'000 watts en 2050 (la société à 2'000 watts est un modèle de politique énergétique qui vise un approvisionnement durable et équitable en ramenant la consommation d'énergie primaire continue par personne à un maximum de 2'000 watts – actuellement autour de 6'000 watts pour les Occidentaux). La végétalisation des toitures et des façades des bâtiments de l'administration est une mesure qui contribue à atteindre ces objectifs énergétiques en plus de nombreux autres avantages. Étant un excellent moyen de compenser une partie des surfaces vertes perdues au sol dans des villes en constante densification, l'administration verniolane s'intéresse à cette stratégie de végétalisation qui contribue à favoriser la biodiversité en ville et la privilégie dans toutes les nouvelles constructions ou les rénovations de bâtiments. Une toiture totalement végétalisée permet de limiter la charge thermique de celle-ci et de favoriser la biodiversité en ville. À titre de comparaison, une toiture traditionnelle peut atteindre en été une température de 60°C, alors qu'une toiture végétalisée atteindra 40°C seulement. De plus, les récents épisodes de canicule nous rappellent l'importance du végétal en milieu urbain. Lorsqu'elle est considérée comme un élément structurant des aménagements, la végétation permet de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, la pollution et les inondations.

Actuellement, Vernier compte 5 bâtiments comprenant des toitures végétalisées ; l'espace de vie enfantine (EVE) de Vernier-Village ; l'école Émilie-de-Morsier ; l'école des Ranches II (partie plate de la toiture) ; les bâtiments du parc animalier ; le bâtiment des équipements publics de l'Étang (partie technique). De plus, 5 abribus sont aujourd'hui végétalisés. Par ailleurs, un crédit de réalisation (destiné à l'étape 1 de la mise aux normes pour personnes à mobilité réduite des arrêts TPG et à l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée) ayant été accepté par le Conseil municipal, 31 abribus de plus feront l'objet d'une végétalisation d'ici à 2025, afin de lutter contre les îlots de chaleur en ville. À chaque nouveau projet ou rénovation, un concept global est établi pour tout bâtiment, qui prend en compte la réflexion sur la végétalisation des façades et de la toiture. Ces réflexions se confrontent ensuite à la faisabilité technique et au rapport entre le coût et le bénéfice au cas par cas. Afin de garantir des réalisations adéquates et durables, de nombreuses conditions doivent être remplies (pente du toit, capacité du toit à supporter la surcharge pondérale, restrictions pour les immeubles à forte valeur patrimoniale ou architecturale). S'ajoute également au surcoût de la réalisation d'une toiture végétalisée par rapport à une toiture standard, le coût de l'entretien annuel. Cet investissement reste intéressant sur le long terme, car la couverture végétale permet de doubler la durée de vie du toit en question grâce à sa protection naturelle contre les UV.

Une demande de crédit d'investissement « Transition énergétique – Réalisation de centrales photovoltaïques et végétalisation des toitures des bâtiments communaux » a été soumise dans le cadre de l'élaboration du budget 2025. Si la proposition est acceptée, d'autres toitures pourront faire l'objet d'une végétalisation. L'ensemble de ces éléments concernent également la réponse à la recommandation C3 - *végétalisation des toits* de la table « Gestes utiles pour le climat ».

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Pour les bâtiments : Service des bâtiments (SBA), 022 306 07 50, sba@vernier.ch
- Pour les équipements urbains : Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Plus d'informations :

- Fiche Végétaliser les toitures (OCAN) : <https://www.1001sitesnatureenville.ch/wp-content/uploads/Fiche-toitures-vegetales-3.pdf>

Recommandation B3 – Équipements en matériaux recyclés

Aménager des espaces verts pour tous avec des matériaux réutilisés, récupérés ou issus du recyclage, dans la mesure du possible (sinon favoriser du matériel durable, local et écologique), pour fabriquer des jeux pour enfants, des agrès, des aménagements sportifs, etc. Et aménager les parcs pour être un lieu multigénérationnel (pas uniquement pour les enfants). C'est important :

- *Parce que cela améliore la situation écologique.*
- *Parce que cela favorise l'échange intergénérationnel et interculturel.*
- *Parce que cela permet d'encourager le sens artistique.*
- *Parce que cela contribue à la réinsertion professionnelle.*
- *Parce que cela implique les habitant-e-s et leur donne un sentiment d'appartenance et d'attachement (et permet d'éviter les nuisances).*
- *Parce que cela limite le gaspillage.*
- *Parce que cela favorise la cohésion sociale et la participation des habitant-e-s et des enfants à l'aménagement.*
- *Parce que cela favorise la santé publique.*

La Ville de Vernier cherche à favoriser le réemploi et le recyclage dans ses projets d'aménagement, notamment dans les parcs. Des expériences pilotes ont été menées avec, à chaque fois, une évaluation de leur possible pérennisation et extension. Pour une administration publique, le choix des matériaux et du type d'installation auxquels ils se destinent doit cependant répondre à certaines normes, afin d'assurer la sécurité des personnes, ce qui représente un cadre fortement contraignant.

Exemple d'aménagement expérimental : le canapé forestier qui a été aménagé dans le Bois-des-Frères en utilisant du bois issu de coupes réalisées sur la commune. En plus de sa forme et son procédé de construction inédits, celui-ci a fait l'objet d'animations pédagogiques avec les écoles. Le service de l'environnement urbain a par ailleurs recours à du bois recyclé, afin de créer des copeaux pour les pieds de plantation. Il valorise également ce matériau pour créer des habitats favorables à la biodiversité, tels les murgiers (tas de pierres de diverses tailles permettant d'attirer de nombreuses espèces animales et de créer des cachettes, des sites de ponte ou encore des lieux d'hivernage) installés dans le bois de la Grille. Pour les aménagements et le mobilier des parcs, les soumissions exigent des fournitures locales et le recours à des bois certifiés FSC présentant une garantie de gestion responsable et durable des forêts. La standardisation et les volumes d'achat en lien avec ces éléments de mobilier ne permettent malheureusement pas à ce jour de recours à des matériaux de recyclage prélevés localement.

Dans la ligne de ce que promeut cette recommandation, la Ville de Vernier souhaite engager des réflexions sur des aménagements multigénérationnels. À ce titre, l'exemple pilote du parc Schützenmattpark de Bâle est inspirant (projet Hopp-la, voir lien ci-dessous). Cet aménagement vise à créer une offre d'activité physique intergénérationnelle dans l'espace public. Il est en effet constaté que les enfants et les personnes âgées ont des similitudes dans leur niveau d'équilibre ou de force musculaire. Des aires de jeux peuvent donc être adaptées à ces deux publics (avec encadrement). De plus, ces dispositifs sont des points de rencontre entre les générations, permettant de briser les préjugés, de favoriser le mieux vivre ensemble et l'établissement de relations entre les générations. La participation de la population peut être sollicitée, afin d'élaborer ce projet pilote. Pour des éléments complémentaires, voir la réponse à la recommandation C5 – *réemploi matériaux de construction* de la table « Gestes utiles pour le climat ».

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Plus d'informations :

- Initiative Hopp-la à Bâle : <https://www.hopp-la.ch/fr/le-projet-pilote-balois-et-son-evaluation-sont-terminees/>

Recommandation B4 – Horaires des infrastructures

Rappel de la recommandation

Si nécessaire mettre des plages horaires pour l'utilisation de certaines infrastructures (espace plage, beach volley, terrains de basket, etc.). C'est important :

- *Afin d'éviter le monopole de certains groupes et garantir l'accès de tous.*
- *Afin d'éviter les nuisances après certains horaires.*

Aujourd'hui, la Ville de Vernier privilégie une gestion des équipements publics extérieurs sans horaires limitatifs, invitant les utilisateurs et utilisatrices à faire preuve de respect et de civilité, notamment vis-à-vis d'autres usagères et usagers et du voisinage. Si une régulation est nécessaire, dans un lieu spécifique, pour un groupe spécifique, il est possible de faire intervenir la Police municipale et/ou les Correspondant-e-s de nuit.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la police municipale (SPM), 022 306 06 55, spm@vernier.ch
- Service de la cohésion sociale (SCS), Correspondant-e-s de nuit (CN), 0800 1219 20, nuit@vernier.ch

Recommandation B5 – Optimisation des poubelles

Rappel de la recommandation

Mettre des poubelles plus grandes et inaccessibles aux corneilles.

Dans certains parcs où passablement de personnes se regroupent, il est déjà d'usage de mettre des corbeilles plus grandes, afin de répondre aux besoins. Ce type de corbeilles est aussi moins accessible aux corneilles.

La zone au Moulin est déjà équipée de corbeilles de ce genre, de même que le parc animalier ou le *pumptrack* à côté de l'école des Ranches, par exemple.

Il s'agit d'analyser chaque situation, afin d'évaluer la pertinence d'y installer des corbeilles plus volumineuses. En effet, des corbeilles plus grandes dans un espace vert dénaturent quelque peu le lieu. Il est donc important de ne pas en abuser et de les placer aux bons endroits.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation C1 – Promotion du jardinage

Rappel de la recommandation

Débloquer une subvention pour la création d'une association faitière des associations de quartier des potagers de la ville de Vernier, dont les objectifs sont de : favoriser la collaboration entre usagers et usagers des potagers de la ville ; faire la promotion de l'entraide entre les habitant-e-s des différents quartiers ; faciliter la répartition équitable des terrains et des bacs ; identifier de nouveaux terrains pour des potagers dans les parcs, en partenariat avec la Ville. La subvention implique : la reconnaissance de l'association en tant que partenaire en lui déléguant la gestion des potagers ; une contribution au financement de coachs pour les habitant-e-s ayant des difficultés au jardinage ; la contribution au financement de médiatrices et médiateurs en cas de tensions. C'est important :

- Car l'association faitière peut soutenir les associations des différents secteurs se trouvant sur la Ville de Vernier.*
- Car l'association faitière représente les intérêts de ses membres pour tous les projets ou démarches auprès de la Ville de Vernier.*
- Car il n'existe pas suffisamment de potagers et bacs à disposition dans la commune.*

La pratique du jardinage peut se faire dans différents cadres comme revêtir plusieurs formes : plus individuelles et plus collectives. Dans tous les cas, cette pratique semble porteuse de nombreux bénéfices, tels que la création de milieux propices à la biodiversité, l'extension des surfaces végétalisées, la sensibilisation aux questions environnementales et en lien avec l'alimentation ou encore l'encouragement à l'activité en plein air. Pour toutes ces raisons, la Ville de Vernier accueille très favorablement cette recommandation de valoriser et promouvoir le jardinage localement à travers, notamment, la fédération d'une communauté de pratiquants.

Actuellement, le service de l'environnement urbain (SEU) assure la gestion et la coordination de plusieurs terrains et bacs potagers à Vernier : Parc de Balxert (32 potagers) ; Chemin du Croissant (12 potagers) ; Gigatrium de l'Étang (75 potagers) ; Chemin de Poussy (25 potagers) ; Lignon (21 bacs), soit un total de 165 bacs. Des initiatives citoyennes soutenues par les Contrats de Quartier verniolans ont également permis la création de bacs potagers aux Avanchets (devant le centre commercial), à Châtelaine (à la rue Jean Simonet) et à Gordon-Bennett (allée centrale). En parallèle de cette offre « publique », le territoire de Vernier comprend de nombreux jardins familiaux et de multiples jardins privés, lesquels sont investis par leurs occupants comme de véritables lieux de culture.

À l'instar d'autres installations et activités, la partie publique de cette offre nécessiterait probablement une meilleure visibilité, notamment via l'installation de panneaux informatifs à proximité des terrains et des bacs potagers communaux avec les coordonnées de contact du service compétent ou encore la création d'une page dédiée sur le site internet communal.

La recommandation insiste sur la dimension collective du jardinage, très importante pour la Ville de Vernier. La pratique du jardinage peut en effet être un vecteur de lien social, en faisant se rencontrer les personnes, dans l'activité, mais aussi dans le partage d'expérience. Pour trouver les moyens concrets d'encourager l'émergence de cette dimension, la commune souhaite poursuivre la consultation des habitant-e-s concerné-e-s et intéressé-e-s par le biais d'une séance publique. La mise en place d'une association faitière peut être un moyen d'atteindre cet objectif, mais elle n'est probablement pas la seule (autres idées à creuser : l'organisation d'une journée du jardinage, d'une bourse d'échange, d'un système de prêt de matériel, de formations, etc.). Cette séance pourrait être organisée début 2025.

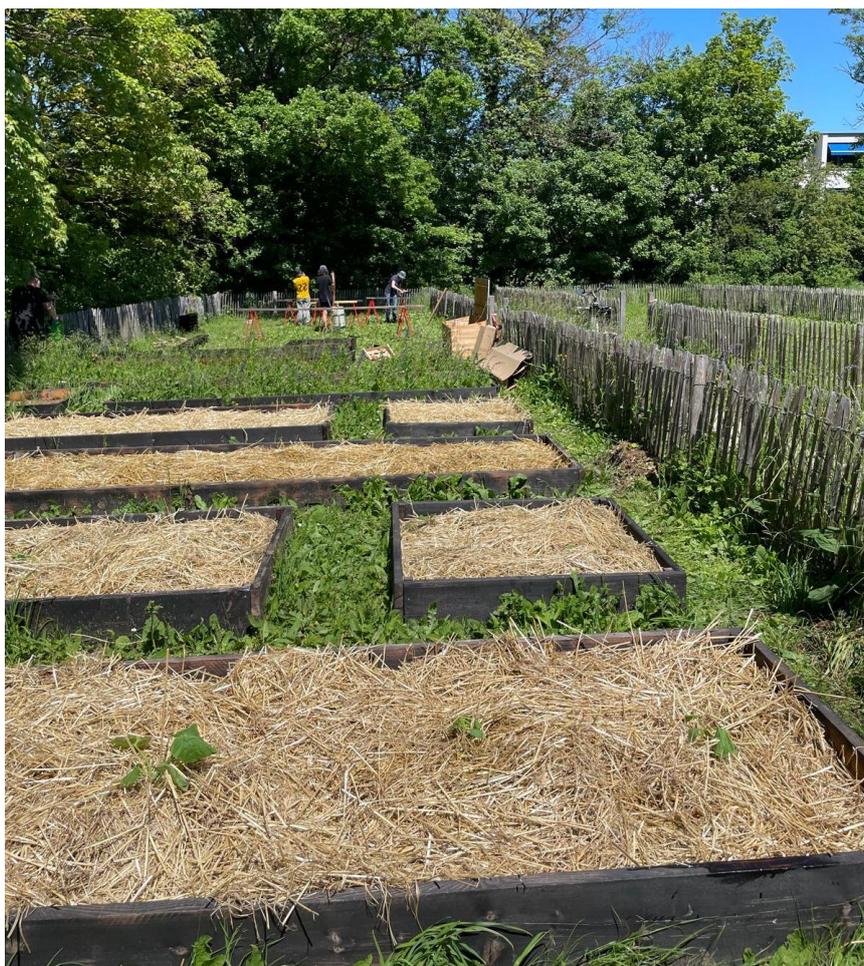


Photo des bacs potagers de Vernier

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation C2 – Community days

Rappel de la recommandation

Création de journées de la communauté animées par des associations locales et par des comités d'entreprises (inspirées de la journée d'entreprise du modèle japonais et du Volunteer Day de l'ONU). Ces journées pourraient combiner les activités suivantes : entretien des parcs (soins des parcs animaliers, clean-up, campagne contre les déchets de mégots de cigarettes (Stop to drop) et communication sur les quantités de déchets ramassés) ; proposer des ateliers potagers ; animer/proposer des animations originales (installation de balades acoustiques, musiques, restauration, etc.) ; animer/proposer des activités sportives (tournoi de volleyball, badminton, tennis de table, foot avec City stade); animations intergénérationnelles dans les parcs (sports, yoga, etc.) et interculturelles pour inviter le public à découvrir la richesse des parcs et des associations. C'est important :

- *Pour renforcer l'attachement de la population aux espaces publics.*
- *Pour renforcer la cohésion sociale. Cela permet de tisser et renforcer les liens entre les habitant-e-s et les associations locales à travers des moments de partage.*
- *Pour contribuer et sensibiliser à la protection de l'environnement.*
- *Pour faire découvrir des activités locales à la population.*

La Ville de Vernier accueille, sur le principe, favorablement la recommandation de mettre en place, en l'occurrence de mettre plus souvent en place, des journées communautaires animées en collaboration avec des associations et/ ou des entreprises locales. Ces événements, effectivement inspirés des modèles du Volunteer Day de l'ONU et des journées d'entreprise japonaises, visent à renforcer la cohésion sociale, sensibiliser à la protection de l'environnement, et faire découvrir les activités locales ; elles sont donc aisément intégrables à certains programmes de la commune.

Vernier organise déjà des initiatives similaires, notamment en collaboration avec L'Oréal dans le cadre de l'action Citizen Day de l'entreprise. La démarche inclut des journées récréatives pour les seniors et des événements de coaching pour les demandeurs d'emploi. De plus, la Ville organise des projets dits « d'utilité collective », comme le nettoyage du Bois de la Grille, impliquant des personnes (souvent plus jeunes) engagées dans un processus d'insertion, en collaboration avec des entreprises et associations. Ces activités permettent de créer des liens entre les habitant-e-s et les actrices locales et acteurs locaux tout en contribuant à valoriser les espaces publics.

La Ville de Vernier se montre ouverte à collaborer davantage avec des entreprises et associations pour organiser de nouveaux projets communautaires. Cependant, il est à noter que la mise en place de ces initiatives nécessite un investissement conséquent en temps et en énergie pour l'administration, investissement qui s'ajoute en général aux activités courantes (ces projets étant ponctuels et souvent spontanés, ils ne sont pas inclus dans l'organisation courante des services). Par ailleurs, le champ des possibles en termes d'organisation est très souvent limité par les contraintes et désirs des structures partenaires (engagement sur une journée maximale, priorisation de certains thèmes pas toujours aisés à coupler avec les réalités communales). La commune continuera donc à explorer l'ensemble des opportunités qui se présenteront, tout en tenant compte des limitations qui s'imposent à elle.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la cohésion sociale (SCS), 022 306 06 70, scs@vernier.ch

Recommandation C3 – Informations sur les parcs

Rappel de la recommandation

Améliorer la communication des informations sur les parcs et infrastructures existantes et à venir. Par exemple : créer des pictogrammes sur différentes infrastructures (accessibilité, jeux pour enfants, BBQ, etc.) ; renforcer l'information via le site internet et les réseaux sociaux ; via des panneaux de signalisation/information (+QR) ; informer sur les journées de la communauté et les animations dans les associations d'aînés. C'est important :

- *Pour informer et guider les gens par des images compréhensibles pour tous.*
- *Pour apprendre sur les informations botaniques à travers l'indication des noms d'arbres.*
- *Pour informer sur les œuvres d'art, nom, date de naissance.*
- *Pour expliquer l'écologie dans certains milieux riches en biodiversité (étangs, etc.).*
- *Pour s'orienter dans les parcs à travers des cartes topographiques.*

La Ville de Vernier reconnaît la pertinence de la recommandation. En effet, la mise à disposition d'informations ciblées et cohérentes est essentielle afin de favoriser l'orientation des personnes et la cohabitation des usages.

La Ville de Vernier travaille actuellement sur la signalétique des parcs, dans le cadre de la réalisation du projet « La balade de Vernier » anciennement nommée « voie verte communale », cet itinéraire, formant une boucle d'environ 15 km, développé par la Ville de Vernier permet de relier les parcs de la commune ainsi que les rives du Rhône. Par la suite, tous les autres parcs, notamment les plus petits qui ne sont pas intégrés dans ce parcours, seront aussi signalés par un totem d'information. Une fois que tous ces supports d'information seront réalisés et mis en place, un travail important de valorisation de ces ressources devra être réalisé auprès du grand public, notamment dans les pages du journal local (ActuVernier) ou sur le site internet de la commune.

Consciente de son importance et des améliorations à initier dans le domaine, la Ville de Vernier poursuit ainsi ses efforts afin de donner la meilleure information possible à la population. Pour des éléments complémentaires, voir la réponse à la recommandation A2 - *circulation dans et autour des parcs* de la table « Parcs accueillants » et la réponse B1 - *communication et information* de la table « Gestes utiles pour le climat ».



Illustration des totems qui seront mis en place dans 16 parcs communaux

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation D1 – Îlots de verdure

Rappel de la recommandation

Création d'installations démontables telles que des pergolas, des bancs ou des plantations de fruits, légumes et arbres dans des bacs, ainsi que de barbecues dans des zones spécifiquement aménagées, respectant les consignes de sécurité et des zones de calme pour le voisinage ainsi que pour les autres utilisateurs du parc. C'est important :

- *Parce que ces installations (bon marché) sont facilement constructibles et pourraient être créées par des associations, la population ou des jeunes.*
- *Parce qu'au vu du réchauffement climatique, il est crucial d'offrir des zones de fraîcheur à la population.*
- *Pour favoriser la socialisation et le vivre ensemble.*
- *Pour augmenter les zones d'ombre pour la population.*

La Ville de Vernier accueille positivement la recommandation. Elle s'inscrit justement dans sa volonté de renforcer les espaces verts pour améliorer le cadre de vie des habitant-e-s tout en contribuant à la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur. Les travaux de génie civil offrent des opportunités pour intégrer des éléments verts et naturels dans les espaces urbains, tels que des arbres, le « dégrappage » de zones enrobées (remplacement de surfaces bitumineuses étanches et accumulatrices de chaleur par des sols naturels et perméables), la création de noues (fossé peu profond et large, végétalisé, avec des rives en pente douce, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement) ou encore la fabrication de dispositifs d'ombrage végétalisés (voir la réponse *B1 - doublement des zones d'ombre* de la table « Parcs accueillants », mais aussi *C1 – Lieux de convivialité durables* et *C7 – Îlots de fraîcheur* de la table « Gestes utiles pour le climat »).

Vernier a déjà initié plusieurs actions dans le domaine. Par exemple, des abris de bus avec des toitures végétalisées sont en cours d'installation. De plus, la Ville remplace progressivement les haies monospécifiques (composées d'une succession d'arbres ou d'arbustes d'une seule essence) par des haies vives et nourricières, qui bénéficient aussi bien aux habitant-e-s qu'à la faune locale. En outre, des arbres fruitiers ou d'ornements sont plantés dans différents endroits de la commune pour renforcer la végétalisation. Ces actions montrent l'engagement continu de Vernier dans l'amélioration de ses espaces verts.

La Ville prévoit de continuer ces initiatives en installant des dispositifs végétalisés (type pergola) pour ombrager certains bancs en plein soleil et en remplaçant les revêtements bitumineux par des espaces végétalisés dans des zones exposées. Un exemple concret est la végétalisation d'îlots routiers sur la route d'Aïre, prévue pour 2024. La Ville reste ouverte à d'autres suggestions pour renforcer la présence de nature dans les espaces publics et améliorer le confort des habitant-e-s. Pour des éléments complémentaires, voir la réponse à la recommandation *C7 - îlots de fraîcheur* de la table « Gestes utiles pour le climat ».



Les nouveaux abribus avec toiture végétalisée



Un long banc jouxtant la noue du quartier de l'Étang

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Pour les projets d'infrastructures et d'aménagement : Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch
- Pour les espaces verts : Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation D2 – Parcs à chiens

Rappel de la recommandation

Développer des parcs différenciés pour grands et petits chiens en créant des espaces clôturés, avec des bornes-fontaines et des pataugeoires, là où la densité le justifie (calculée en fonction du nombre de médailles attribuées par la commune) et affiner la signalétique. C'est important :

- *Pour la sécurité et le bien-être des petits chiens qui peuvent se sentir menacés par les grands chiens.*
- *Pour la meilleure entente entre les propriétaires des grands et petits chiens.*
- *Pour la sécurité du plus grand nombre (utilisateurs du parc, propriétaires de petits chiens à l'intérieur du parc).*

Toujours dans l'optique de favoriser la cohabitation des êtres et des usages, la Ville de Vernier est sensible à la question des chiens dans l'espace public et travaille dans ce sens.

En mars 2024, Vernier a inauguré le parc à chiens de l'Étang. Pour son aménagement, la création de deux espaces distincts côte à côte a été testée. L'idée n'était pourtant pas de créer un parc réservé aux petits et l'autre aux grands chiens. En effet, selon le spécialiste canin ayant accompagné la conception de ce projet de parc, il n'est pas nécessaire de marquer une distinction via une signalétique *ad hoc*, la sélection se faisant de manière « naturelle » : en arrivant sur site, un petit chien s'orientera vers le parc où ne se trouve pas un grand chien qui pourrait l'effrayer. Cette non-distinction entre des animaux permet également aux chiens de varier leur pratique avec deux espaces à disposition.

Un bilan de cette expérimentation pourra être réalisé après une année d'exploitation et, en cas de bons résultats, l'aménagement sera reproduit dans d'autres parcs situés sur le territoire communal. Pour des éléments complémentaires, voir la réponse à la recommandation A4 - *sensibilisation des propriétaires de chiens* de la table « parcs accueillants ».

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Recommandation D3 – Partenariats publics-privés

Rechercher des partenariats et des financements externes par la ville pour contribuer aux projets et aménagements communaux, avec des partenariats publics (écoles, écoles professionnelles), des partenariats privés (entreprises, fondations, régies, propriétaires d'espaces verts), du crowdfunding et la valorisation du bénévolat. Par exemple en incitant et en créant des espaces de négociation avec les propriétaires d'espaces verts afin de les mettre à disposition du public et de les aménager selon les besoins des habitant-e-s. C'est important :

- *Parce que cela permet d'augmenter le budget à disposition pour les espaces verts à Vernier.*
- *Parce que cela permet une démarche pédagogique et une sensibilisation des participants (cela peut développer des vocations ou orientations professionnelles).*
- *Parce que l'ensemble de ces démarches peut créer un modèle de partenariat et de financement original qui servirait d'exemple à d'autres communes.*

La Ville de Vernier, par conviction, mais aussi par nécessité, est l'une des communes genevoises qui a le plus investi dans la création de partenariats publics / privés (politique des relations économiques, aménagement des nouveaux quartiers, insertion professionnelle, financement de projets d'innovation, etc.). Cette collaboration avec des acteurs privés, individuels ou collectifs semble effectivement essentielle, car de la participation de toutes les parties prenantes de la société dépend le succès et la durabilité des réponses à trouver à certaines problématiques. Le fait qu'une collectivité publique prenne, à chaque fois que cela est possible et souhaitable, le soin d'entrer en dialogue avec les acteurs privés et qu'elle tente, toujours quand cela est possible et souhaitable, de développer ce contact établi en relation partenariale reste assez inédit. La Ville de Vernier est fière d'en avoir fait une méthode de travail systématiquement appliquée. Selon les domaines, ce réflexe de collaboration peut, indéniablement, être encore davantage développé et exploité.

Le risque qui subsiste dans le recours à ce type de partenariat est toutefois d'abstraire ou de confondre les champs d'intérêt et de responsabilité des parties prenantes. Pour le dire autrement, les finalités d'une collectivité publique (qui visent le bien commun) ne sont pas toujours les mêmes que celles des acteurs privés (qui visent souvent les intérêts de groupes plus réduits). De plus, une collectivité publique (notamment communale) n'est selon les domaines pas légitime ou compétente pour intervenir dans le domaine privé. Certains sujets sont donc difficilement conciliables à cette logique de partenariat public – privé et certains échanges peuvent faire l'objet d'importants blocages et/ou ne pas aboutir.

En termes de financements privés, il est par ailleurs important de distinguer les financements qui proviennent de démarches de sponsoring de la part d'entreprises (contreparties au financement, visibilité du soutien) de ceux qui proviennent de subventions ou de dons (de particuliers, par exemple, ou de fondations) ou encore de véritables partenariats (co-construction du projet avec les acteurs financièrement impliqués).

Il semble difficile pour la Ville de Vernier d'imaginer que la réalisation des aménagements de base de certaines parties du domaine public qui correspondent à des besoins fondamentaux, tels que, par exemple, l'aménagement de routes, d'espaces verts, etc. soient dépendants des opportunités de financements privés qu'il aura été possible de saisir (et influencés par les agendas de ces financeurs). En revanche, il est tout à fait envisageable que certains équipements complémentaires, non essentiels, soient financés par ce biais.

S'agissant de la proposition d'identifier des parcelles privées à mettre au profit du public, lors du développement de projets de construction de bâtiments sis sur parcelles privées, la Ville de Vernier évalue systématiquement l'intérêt de donner un usage public aux espaces extérieurs de ces développements urbains. Cela se traduit parfois par un droit de passage public à pied pour favoriser la perméabilité de la ville et, d'autre fois, il s'agit de mettre en place des bancs ou des jardins potagers à destination des habitant-e-s.

La recommandation évoque aussi l'implication de bénévoles dans les projets d'aménagement. Il est possible d'envisager une implication de ceux-ci, que nous imaginons être des habitant-e-s, dans les premières phases de conception d'un projet, lorsque les besoins et l'expertise des usagers et usagers du quotidien doivent être bien identifié-e-s ou, pour certains projets d'aménagements, très spécifiques (souvent légers ou éphémères), qui ont été suffisamment balisés par les professionnel-le-s et laissent une véritable marge d'appropriation. Dans tous les cas, si cette implication nous semble tout à fait envisageable et porteuse de bénéfices, elle doit pour ce faire toujours être suffisamment bien cadrée et accompagnée.

La participation des écoles professionnelles (des Hautes écoles notamment) et/ ou d'instituts universitaires, également citée dans la recommandation, est une perspective que la Ville de Vernier intègre déjà ponctuellement pour des analyses d'enjeux territoriaux ou la conception d'aménagements non pérennes. Si ces collaborations donnent du sens, elles font cependant l'objet d'enjeux non négligeables en matière de planification (alignement sur l'agenda scolaire/académique) et financier (selon les configurations, nécessité de financer les mandats confiés aux écoles).

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Pour les démarches participatives : Service de la cohésion sociale (SCS), 022 306 06 70, scs@vernier.ch
- Pour les projets d'aménagement : Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Réponses détaillées aux recommandations de la table délibérative "Des gestes utiles pour le climat"

Recommandation A1 – Pistes cyclables

Rappel de la recommandation

Développer et fiabiliser (sécurité) les pistes cyclables (état des routes, éclairage, stationnement des autos, continuité du réseau, vitesse, etc.) en impliquant dans la réflexion toutes les usagères et tous les usagers pour améliorer le réseau, identifier les endroits dangereux, les zones de tensions et ainsi améliorer la cohabitation. Par exemple : distinguer les chemins piétons des pistes cyclables ; par des contrôles ; régler l'usage des trottinettes électriques et des vélos. C'est important :

- Parce qu'il faut encourager les gens à utiliser le vélo plus fréquemment – indépendamment des conditions météorologiques –, chose qui se fera seulement s'ils se sentent en sécurité (réduction des accidents de la route).*
- Parce que cela permet de réduire l'empreinte carbone en utilisant des moyens de transport plus écologiques.*
- Pour la santé et pour la pollution sonore.*
- Pour faire coexister les différents moyens de mobilité douce, favoriser l'utilisation des transports en commun, faciliter les changements de mode de transport et ainsi fluidifier le trafic.*
- Pour encourager le bon comportement adapté à son moyen de transport (vitesse, voie, équipements de protection).*

Très investie dans le développement d'infrastructures de mobilités actives (nécessitant la force musculaire), la Ville de Vernier accueille favorablement cette recommandation. Comme le prévoit son *Plan directeur communal*, le développement d'infrastructures cyclables et d'itinéraires piétons attractifs, sécuritaires et continus fait partie des priorités, ce tant au niveau du réseau routier cantonal que sur le réseau communal.

Au niveau du réseau routier de compétence cantonale, Vernier participe à la planification d'infrastructures de mobilité visant à améliorer la qualité, la continuité et la sécurité des infrastructures dédiées aux modes actifs, ainsi que la progression des transports publics. Par conséquent, plusieurs projets de requalification sont en cours, et concernent les tronçons suivants : Avenue de l'Ain / Avenue du Pailly / Route Meyrin / Avenue Louis-Casaï (ceinture urbaine) ; requalification de l'avenue Louis-Casaï sur tout le linéaire ; Avenue de Châtelaine, route de Vernier communale et cantonale, route de Montfleury, chemin Delay, route de Satigny (projet de bus à haut niveau de service – BHNS) ; Route de Pré-Bois (axe fort dédié aux transports en commun) ; Route du Nant-d'Avril ; Route de Satigny ; Chemin du Croissant, chemin de l'Étang, passerelle de l'Aventure, passerelle de Pré-Bois, gare de Vernier, chemin de Champ-Prévost (Voie verte d'agglomération le long des voies ferrées – VVA).

Sur le réseau communal, la Ville de Vernier porte également plusieurs projets de mobilité qui amélioreront les itinéraires des usagères et des usagers des modes actifs : Chemin De-Maisonneuve ; Chemin de Château-Bloch ; Route de l'Usine-à-Gaz ; Chemin du Coin-de-Terre ; Chemin du Grand-Champ ; Avenue Henri-Golay ; Rue Jean-Simonet. Un travail de recensement des lieux de conflits entre piétons et cycles a été mené, et les mesures nécessaires à la sécurisation ou à l'apaisement des conflits ont été planifiées ou intégrées aux projets de requalification en cours. Certaines mesures n'impliquant pas d'interventions lourdes ont déjà été réalisées.

Recommandation A2 – Zone 30

Rappel de la recommandation

Prendre un rôle de précurseur en mettant en place des études pour renforcer les zones 30km/h, mettre en place une sensibilisation préalable. Faire un état des lieux pour identifier les routes à faire passer en 30km/h, instituer un système d'autocontrôle (smiley) - et si nécessaire de contrôle. C'est important :

- *Cela permet d'améliorer la santé (moins de bruit, moins de stress, moins de maladies cardiovasculaires, moins d'accidents graves, etc.).*
- *Cela permet de mieux orienter le processus de décision.*
- *Cela permet de mettre en place des quartiers pilotes comme cas concret pour les 30km/h et d'en clarifier la pertinence sur la réduction de la pollution.*
- *Cela permet de trouver des arguments solides et scientifiquement pertinents pour sensibiliser la population à adopter les 30km/h.*

La Ville de Vernier reconnaît les avantages liés à la baisse de la vitesse pour la sécurité, l'environnement et la santé publique. Elle travaille à les appliquer partout où c'est possible, en respectant les normes en vigueur. Si de récentes délégations de compétences permettent désormais aux communes de lancer elles-mêmes de telles démarches administratives sur son réseau de quartier non structurant, tel n'est pas le cas pour les mesures portant sur le réseau de compétences cantonales. Toutefois, le Conseil fédéral a décidé qu'à partir du 1er janvier 2023, les autorités ne sont plus tenues de réaliser une expertise pour aménager des zones 30 km/h sur les routes non affectées à la circulation générale, ce qui réduit les obstacles bureaucratiques et facilite leur déploiement.

La plupart des zones résidentielles de la commune ont fait l'objet d'abaissement de vitesse ces dernières années. Ceci représente la quasi-totalité du réseau appartenant à la Ville de Vernier. Lorsque la situation et les aménagements s'y prêtent, elle favorise également la mise en place de zones de rencontre (espaces de circulation où la vitesse maximale autorisée est de 20 km/h, partagés par toutes les usagères et tous les usagers et dans lesquels les piétons sont prioritaires). Aussi, un certain nombre de projets cantonaux en cours permettra d'abaisser la vitesse une fois les travaux réalisés. Un grand nombre de tronçons routiers feront en parallèle l'objet d'un abaissement de vitesse sans aménagements complémentaires, dans le cadre de la « stratégie bruit » portée par le Canton. Afin de sensibiliser les automobilistes au respect des limitations de vitesse, des campagnes à l'aide de radars préventifs (visispeed) ont été réalisées sur la commune. La première a eu lieu en mai 2024 au quartier de l'Étang et d'autres suivront.

La Ville de Vernier reconnaît la nécessité de poursuivre, en collaboration avec la population, les efforts visant à abaisser la vitesse de la circulation motorisée sur le réseau de compétences communales, et de demander des abaissements de vitesse au Canton, lorsque les normes de bruit ne sont pas respectées et que la sécurité et le bien-être des citoyens l'exigent. À noter que sur la base de doléances et, une fois la problématique objectivée par des relevés de vitesse, la commune procède à l'aménagement d'éléments modérateurs des vitesses tels que des rétrécissements ponctuels de chaussée ou la pose de dos d'âne (voir réponse A8 - contrôle des usages de la table « Gestes utiles pour le climat »).

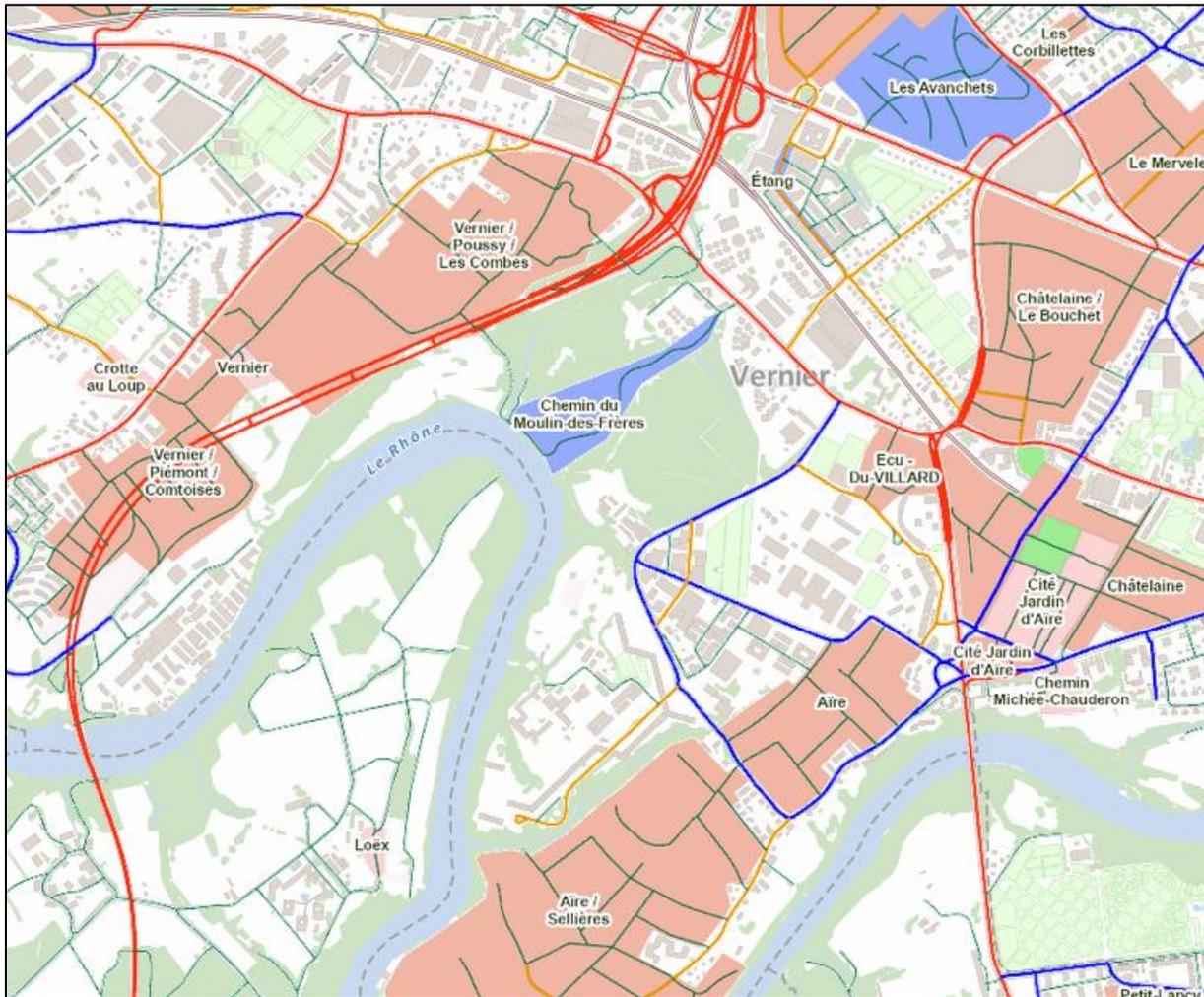


Illustration des périmètres en zone à vitesse limitée sur territoire communal

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Plus d'informations :

- Documentation sur les zones de rencontres : <https://zonederencontre.ch/documentation/>

Recommandation A3 – Subventions mobilité

Rappel de la recommandation

Subventionner davantage les transports publics genevois pour les bénéficiaires AVS, AI et junior, et idéalement aussi pour les personnes à revenu modeste (RDU).

C'est important, car cela permet de rendre plus accessible l'accès aux transports publics pour ces catégories de personnes et d'augmenter le nombre d'usagers et d'usagers des transports publics.

Pour fluidifier le trafic routier et diminuer la consommation d'énergies fossiles et la pollution.

La Ville de Vernier incite les modes actifs, ainsi que les transports publics, dans une perspective de report modal (de la voiture vers un mode de déplacement moins polluant) répondant à des objectifs de santé publique et de qualité de vie. Ainsi, la commune octroie des subventions à différentes catégories d'usagères et d'usagers. En 2023, 26% de la population de la Ville de Vernier a opté pour un abonnement annuel TPG UNIRESO, se classant en seconde position parmi les communes genevoises en matière de pourcentage d'abonné-e-s.

Vernier propose un soutien de CHF 100 à l'achat d'un abonnement annuel TPG UNIRESO pour les seniors et de CHF 150 pour les juniors. Les personnes aux revenus modestes qui bénéficient du soutien du service de prestations complémentaires (SPC) peuvent obtenir un abonnement annuel à CHF 66 via les services de l'État. Cela concernait 1'815 Verniolan-e-s en 2023, qui n'ont donc pas sollicité la participation financière de la commune. Vernier offre également à chaque enfant fêtant son 6e anniversaire la carte annuelle junior d'une valeur de CHF 30. Celle-ci permet à l'enfant de voyager en transports en commun avec ses parents gratuitement pendant un an. Pour encourager ses employés à se questionner sur leurs trajets pendulaires, la Ville de Vernier a mis en place un plan de mobilité d'entreprise. Celui-ci prévoit notamment des subventions aux personnes privilégiant le vélo ou les transports en commun. En parallèle, elle encourage les entreprises sises sur son territoire à mettre en place des plans de mobilité incluant des mesures incitant leur personnel à renoncer aux transports individuels motorisés participant ainsi à fluidifier le trafic routier.

À partir de janvier 2025, le Canton a décidé d'offrir la gratuité de l'abonnement annuel UNIRESO aux jeunes de moins de 25 ans et au bénéfice d'un salaire inférieur à CHF 50'000. Les seniors quant à eux, se verront diminuer de moitié le prix de leur abonnement annuel, qui passera de CHF 400 à CHF 200.

Une généralisation de la subvention communale aux adultes, ainsi qu'aux bénéficiaires de l'AI n'est pas recommandée à ce stade par les services, car les premiers bénéficient, dans une large proportion, d'un abonnement offert ou subventionné par leur entreprise et les seconds bénéficient déjà des abonnements SPC (service des prestations complémentaires), non cumulables avec les subventions communales.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Plus d'informations :

- Informations sur les transports publics : <https://www.vernier.ch/vie-pratique/mobilite/transports-publics>

Recommandation A4 – Gare à deux-roues

Rappel de la recommandation

Mise en place de gares (lieux de libre-service, de bornes de recharge et de stationnement) pour vélos, trottinettes - électriques ou non - et voitures électriques.

La Ville de Vernier est favorable au déploiement de l'offre en stationnement vélo sur la commune. Une offre qualitative, en quantité suffisante et bien répartie sur le territoire est essentielle pour favoriser le report modal, mais aussi le vivre-ensemble dans l'espace public. À l'exception des enfants se rendant en classe, nos analyses montrent que, de manière générale, les détenteurs de trottinettes ne stationnent que très rarement leur véhicule sur le domaine public, préférant prendre leur engin jusqu'à leur destination finale (à l'intérieur des bâtiments).

En 2021, un diagnostic établi conjointement entre services a conduit à la planification sur 5 ans de l'amélioration de l'offre de stationnement dans les infrastructures sportives et scolaires pour vélos et trottinettes. Sur le domaine public, des espaces de stationnement pour cycles sont systématiquement aménagés lorsque le besoin est identifié. La Ville de Vernier facilite également l'installation de stations de vélos en libre-service « Donkey Republic ». Ainsi, environ 25 stations ont déjà été activées à Vernier depuis la mise en service du réseau. Une vélostation sera vraisemblablement aménagée à la gare de Vernier, dans le cadre de la requalification du parvis de la gare, qui interviendra à l'horizon 2028.

En parallèle, une bourse aux vélos est organisée chaque année pour éviter que des vélos inutilisés occupent les espaces de stationnement prévus dans les immeubles d'habitation et pour favoriser le réemploi. La Ville de Vernier organise également des ateliers de réparation de vélos dont un des buts consiste à favoriser la remise en état des vélos inutilisés. La Ville a aussi mis à disposition des habitant-e-s deux pompes à vélo en libre-service (sous le viaduc de l'Écu et sous le viaduc du Pailly).

Outre le développement de l'offre de stationnement vélo public, une suite possible serait d'inciter les régies et les propriétaires de logements collectifs existants à aménager des espaces dédiés au stationnement vélo, ainsi que des bornes de recharge pour les voitures électriques. Concernant les bornes de recharge pour voitures électriques, la Ville favorise leur installation dans les parkings privés plutôt que sur le domaine public.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Plus d'informations :

- Vélopartage (Donkey republic) : <https://www.donkey.bike/fr/villes/location-velo-geneve/>
- Carte des pompes à vélo en libre accès : <https://www.geneveroule.ch/fr/pompes-publiques-geneve/>

Recommandation A5 – Sécurisation des arrêts TPG

Rappel de la recommandation

Sécuriser les arrêts TPG (bancs/structures protéger de la pluie et de la chaleur).

Sensible au confort et à la sécurité des usagères et des usagers aux arrêts de transports collectifs sur son territoire et consciente que cela constitue un prérequis à l'utilisation de ce mode de transport, la Ville de Vernier a établi une stratégie d'amélioration de l'équipement des arrêts existants.

Un planning a été établi de 2023 à 2024, afin de mettre aux normes les arrêts TPG pour les accès PMR (personnes à mobilité réduite). La totalité des arrêts situés sur domanialité communale et ne faisant pas l'objet d'un projet d'aménagement en cours sera mise aux normes PMR au plus tard au 1^{er} trimestre 2025. Dans le cadre de projets d'aménagements, la Ville de Vernier veille à ce que les quais soient, de manière générale, élargis et elle fait en sorte que les conflits avec les autres modes (vélos et trottinettes notamment) soient limités au maximum. L'élargissement des quais, ainsi que la séparation des flux sont prônés systématiquement lorsque l'espace à disposition est suffisant. Pour le confort des usagères et des usagers, la Ville de Vernier met en place des abris-bus avec toiture végétalisée pour lutter contre les îlots de chaleur. L'analyse de la fréquentation des arrêts a permis d'identifier lesquels devaient être équipés prioritairement. L'ensemble des abris-bus sera végétalisé d'ici à 2029.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation A6 – Optimisation du réseau TPG

Rappel de la recommandation

Analyser le déplacement de la population à Vernier afin d'améliorer le réseau TPG à l'intérieur de la commune et à l'extérieur (zones limitrophes, Zimeysa).

Vernier accorde une grande importance à la création de voies de bus, à l'amélioration des fréquences et à l'optimisation des itinéraires en travaillant étroitement avec les TPG et les autorités cantonales, dont dépend le développement de l'offre de transports en commun.

Projet phare de l'agglomération du Grand Genève, le projet du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) Genève-Vernier-Zimeysaver (BHNS-GVZ) prévoit l'implantation d'un nouvel axe fort de transports publics dans l'ouest de l'agglomération genevoise reliant la gare de Cornavin aux villes de Vernier et de Meyrin en passant par les zones industrielles du secteur de la Zimeysaver. Les connexions avec la gare de Zimeysa (Meyrin) et l'extérieur de la commune seront ainsi améliorées avec la mise en service des lignes 6/19. Dans le cadre du plan d'action des transports collectifs porté par le Canton, les cadences et les itinéraires de certaines lignes existantes seront optimisés, ce qui améliorera les connexions déjà existantes avec les communes limitrophes (Grand-Saconnex, Onex, Meyrin, Bernex et Lancy). Dans le cadre du traitement d'une motion demandant la mise en œuvre d'une ligne de transports en commun interquartiers, les TPG ont analysé les pratiques de la population et des travailleurs verniolans : il s'avère que l'offre en transports en commun actuelle répond aux besoins, tous les quartiers de la commune pouvant être reliés entre eux avec au maximum un transbordement. De plus, il a été estimé que la demande en cas de mise en place d'une ligne interquartiers serait extrêmement faible et nécessiterait donc un fort subventionnement de la part de la commune.

De manière plus générale, Vernier participe aux réflexions menées par le Canton et les TPG pour mieux comprendre les flux de déplacements, et fait valoir les intérêts de la population verniolane dans le cadre de l'élaboration par le Canton de projets d'infrastructure de transports publics.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Plus d'informations :

- Projet de BHNS : <https://www.ge.ch/blog/bhns-gvz/bhns-gvz-presentation-du-projet-23-03-2023>

Recommandation A7 – Promotion du covoiturage

Rappel de la recommandation

Promouvoir le covoiturage à l'aide des applications existantes et de subventions

À Genève, le taux d'occupation moyen des véhicules est de 1.1 personne pour les déplacements pendulaires. Le covoiturage constitue donc un levier fondamental pour décongestionner le trafic routier.

La Ville de Vernier participe aux réflexions menées par le Canton, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et l'Association des professionnels de la zone intercommunale Meyrin-Satigny-Vernier (AZIPRO) pour le développement du covoiturage des employés des zones industrielles de son territoire, notamment dans le cadre des plans de mobilité d'entreprise. Il s'agit de poursuivre les collaborations avec le Canton pour la promotion du covoiturage dans les zones industrielles et d'améliorer la communication concernant le covoiturage en proposant des applications existantes.

La Ville de Vernier participe aux réflexions menées par le canton pour inciter les entreprises du territoire à développer le covoiturage dans le cadre de leur plan de mobilité d'entreprise, mais aussi pour inciter au covoiturage interentreprises, en mettant notamment à disposition des travailleurs un outil intégrant l'ensemble de l'offre de mobilité multimodale.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch

Recommandation A8 – Contrôles des usages

Rappel de la recommandation

Favoriser la mobilité douce tout en assurant la sécurité des usagères et des usagers par des contrôles.

De manière générale, la Ville de Vernier milite pour que les espaces dédiés à la mobilité active soient les plus généreux possibles. Le plan directeur communal accorde dans le cadre des mutations urbaines à venir la priorité aux piétons, puis aux cyclistes et aux transports publics et enfin aux transports individuels motorisés. Cette hiérarchisation répond à des objectifs de sécurité, de santé publique et de qualité de vie.

La Police municipale effectue périodiquement des contrôles préventifs sur le territoire communal et mène régulièrement des actions de prévention et de sensibilisation dans les écoles. En parallèle, des actions ciblées sont menées sur la base de doléances lui parvenant. Dans les zones mixtes (piétons/cycles/trottinettes), des panneaux de sensibilisation sont installés. Depuis 3 ans, Vernier organise une « Action Lumière » pour sensibiliser les cyclistes aux bons comportements à adopter sur la route. Dans le cadre de ces projets, nous visons principalement le respect de la vitesse maximale autorisée, ainsi qu'une amélioration des conditions de déplacement des piétons. Donnant suite à une motion votée par le Conseil municipal verniolan, l'ensemble des points de conflits entre les différent-e-s usagères et usagers des modes actifs (piétons, vélos, trottinettes, etc.) ont été identifiés par les services compétents, qui ont formulé une série de mesures d'amélioration. Une démarche d'analyse comparable axée spécifiquement sur la mobilité scolaire a été menée par la Ville de Vernier en collaboration avec l'Association transports et environnement (ATE) et le Bureau de prévention des accidents (BPA). Dans les deux cas, les points noirs identifiés ont intégré les projets en cours et ont fait l'objet d'une planification ou ont été transmis aux offices compétents. Certains aménagements ont déjà été réalisés. Dans le cadre de la stratégie « axes forts vélos » portée par le Canton, des itinéraires linéaires, rapides, destinés aux cyclistes effectuant des déplacements « fonctionnels » comme la séparation des flux sont prônés. Il est à noter que la route de Meyrin a été identifiée comme « axe fort vélo à réaliser en priorité ». D'autres infrastructures telles que la future voie verte d'agglomération seront dédiées à la promenade et aux loisirs, en prévoyant de ce fait une mixité des flux.

En parallèle des actions de prévention, de sensibilisation ou encore d'aménagements, la Ville de Vernier poursuit le travail de contrôle des usages via la Police municipale qui reste ouverte aux observations des habitant-e-s relevant des situations spécifiques. Pour des éléments complémentaires, voir la réponse à la recommandation A1 – pistes cyclables et A2 – zone 30 de la table « Gestes utiles pour le climat ».



Un panneau de sensibilisation visant à attirer l'attention des cyclistes dans des zones qu'ils partagent avec des piétons

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch
- Service de la police municipale (SPM), 022 306 06 55, spm@vernier.ch

Recommandation B1 – Communication et informations écologiques

Rappel de la recommandation

Rendre accessibles, en temps réel, toutes les informations communales concernant l'écologie usant de tous les canaux de communication (y compris les réseaux sociaux). Autres actions complémentaires : création d'une rubrique "éco" dans l'ActuVernier ; création d'une newsletter pour informer les citoyens sur les résultats des objets traités en votation au conseil municipal ; mise à disposition sur le site Internet de la commune d'une application permettant de calculer son empreinte carbone. C'est important parce que l'information est essentielle pour changer les comportements. Ainsi l'information doit pouvoir être accessible à toutes et tous, selon des moyens de communication les mieux adaptés à chacune et chacun, tout en pouvant s'adapter rapidement aux divers changements.

La Ville de Vernier abonde dans le sens de la recommandation : la diffusion d'informations sur les questions climatiques, mais également sur d'autres enjeux sociétaux, est essentielle pour amorcer de nouvelles pratiques individuelles et collectives. Des moyens multiples en termes de contenus et de modes de diffusion permettent de toucher une plus large partie de la population, ainsi qu'une plus grande diversité de personnes. Les sources d'information sur les sujets environnementaux sont de plus en plus nombreuses et, dans beaucoup de cas, la création de contenus spécifiques au niveau communal serait redondante ; un relai de l'information déjà existante (quand elle est suffisamment fiable et objective pour que l'administration puisse en prendre la responsabilité) semble ainsi plus pertinent.

Vernier dispose des outils ordinaires de communication des administrations municipales : un site internet, un journal communal, un système d'affichage public et de distribution de supports imprimés, et une présence sur les principaux réseaux sociaux. En tenant compte des ressources dont elle dispose, l'administration tente d'optimiser toujours plus ces quelques outils. C'est dans cet esprit que le format de l'ActuVernier a récemment été revu et qu'un important projet de refonte complète du site internet a été finalisé en 2023. Sur les différents supports, en plus des informations pratiques liées aux activités de l'administration, de plus en plus de contenu « éditorial » est produit sur des sujets de fond qui intéressent les habitant-e-s.

En gardant à l'esprit que l'élaboration et la diffusion de nouveaux contenus nécessitent un travail important que le service compétent (le service de la culture et de la communication) ne peut qu'assurer de manière raisonnée sans nouvelles ressources humaines dédiées, la Ville de Vernier propose de prendre en considération la recommandation lors de l'élaboration de l'ActuVernier. Il s'agira de s'assurer que les questions environnementales soient suffisamment traitées, tout en gardant l'équilibre éditorial du journal et l'égalité de traitement entre les services et les prestations communales à destination de la population ; de relayer via les réseaux sociaux les contenus élaborés et transmis par les principaux acteurs du domaine (association, fondation, université, etc.) ; d'organiser des conférences publiques sur certaines thématiques porteuses et d'y convier largement la population.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la culture et de la communication (SCC), 022 306 07 80, scc@vernier.ch

Plus d'informations :

- Site internet : <https://www.vernier.ch/>
- Accès aux versions PDF et aux archives du magazine communal ActuVernier : <https://www.vernier.ch/actualites?category=2#articles-listing>
- Vernier sur Facebook : <https://www.facebook.com/VilledVernier/>
- Vernier sur Instagram : <https://www.instagram.com/villedevernier/>
- Vernier sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/ville-de-vernier/>
- Vernier sur YouTube : <https://www.youtube.com/villedevernier>

Recommandation B2 – Forum climat

Rappel de la recommandation

Création sur la commune d'un forum/laboratoire d'idées regroupant les entreprises, start-up, chercheurs et les citoyens pour trouver des solutions innovantes aux grands défis climatiques. C'est important :

- *Parce que ce centre d'innovation permettrait de mettre en place des solutions concrètes en connectant tous les acteurs de domaines divers, afin qu'ils puissent partager leurs besoins, leurs limites, leurs ressources ainsi que leurs diverses connaissances respectives.*
- *Parce que leur implication permet ainsi de renforcer leur engagement dans des solutions innovantes qui permettront de créer des emplois dans et en dehors de la commune, et de rendre la commune plus attractive.*

La recommandation souligne plusieurs aspects pertinents concernant la recherche de solutions locales pour faire face aux défis climatiques : réunir diverses parties prenantes pour traiter la complexité des problèmes environnementaux ; innover, afin de s'affranchir des schémas traditionnels qui s'avèrent peu efficaces ; tirer parti des bénéfices économiques potentiels liés à la transition vers une économie plus durable – notamment, en matière de création d'emplois ; passer de la sensibilisation aux actions concrètes.

Actuellement, la Ville de Vernier porte plusieurs projets en lien avec la recommandation comme, notamment, le projet « Emploi et transition ». En 2025 aura lieu la première édition d'une série d'événements (annuels), dont le but est de faire se rencontrer l'offre et la demande de main-d'œuvre dans les domaines d'activités liés à la transition écologique et sociale. Après une première partie dédiée à des rencontres individuelles entre entreprises et personnes en recherche d'emploi, la deuxième partie sera consacrée à des conférences. Celles-ci auront pour objectif de sensibiliser les entreprises et le réseau d'insertion professionnelle au fait que l'économie de la transition écologique et sociale peut compter pour se développer sur les compétences des personnes actuellement éloignées du marché de l'emploi.

La motion 214 A – 23.03 « Un partenariat innovant pour accompagner les entreprises dans leur transformation durable », déposée au Conseil municipal proposait la mise en place de séances d'information / d'ateliers destinés aux entreprises et visant à les sensibiliser à leur impact climatique et à les initier à diverses bonnes pratiques. La réponse à cette motion a permis d'identifier que passablement de mesures existaient déjà dans le domaine, qu'il serait pertinent de valoriser auprès des acteurs locaux avant d'envisager le développement de nouvelles démarches.

Il est par ailleurs à considérer que : plus on augmente le nombre et la diversité des acteurs, plus il est difficile de trouver des points de convergence ; la collaboration entre les différentes parties prenantes ne doit pas occulter la responsabilité individuelle de chaque partie à agir à son niveau ; il est nécessaire d'assurer une coordination et un accompagnement professionnel (animation, suivi des travaux) et que cela implique un budget significatif ; il reste difficile de donner suite à ce genre de démarches par des actions concrètes et rapides (qui en prend la responsabilité ? sur quel budget ?), ce qui peut créer de la désillusion ; beaucoup de solutions en matière climatique ne peuvent être trouvées à l'échelle locale ; la création d'emplois n'est pas quelque chose d'évident et d'immédiat.

La Ville de Vernier propose dès lors de (1) continuer à encourager le développement des démarches exploratoires en cours, comme la mise en œuvre du projet d'événements « Emploi et Transition » ; et (2) d'organiser, ponctuellement et au gré des besoins et des opportunités, des séances publiques sur des thématiques ciblées, auxquelles habitant-e-s, entreprises et institutions pourraient prendre part.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la culture et de la communication (SCC), 022 306 07 80, scc@vernier.ch

Recommandation B3 – Application mobilité

Rappel de la recommandation

Développer une application (locale/communale) ou un moyen d'information/de communication pour communiquer sur tout le dispositif de mobilité Verniolan : bornes de recharges, points d'eau, WC publics, vélos en libre-service, les applications existantes de covoiturage. C'est important parce que :

- *Cela facilite l'accès et l'utilisation accrue de ces outils.*
- *Cela permet de numériser et cartographier ces informations et ainsi de permettre une meilleure gestion de ces outils.*
- *Cela permet de rentabiliser les ressources investies dans ces outils.*
- *Cela permet aux touristes de se familiariser plus facilement avec l'infrastructure qui est à disposition.*
- *Cela permet d'intégrer cette application avec d'autres applications dans le grand Genève, ainsi cela facilite l'intégration intercommunale autour de la mobilité.*

La recommandation s'inscrit dans la continuité des efforts de la Ville de Vernier qui, sur fond de transition numérique, a travaillé ces dernières années à adapter sa gestion de l'information. Ce qui a notamment conduit à la refonte du site internet communal et à sa mise en ligne en février 2023.

Bien que l'idée d'une application dédiée soit intéressante, elle présente d'importants défis au moins à deux niveaux : (1) le développement et la maintenance d'une application impliquent un investissement financier très conséquent et prolongé ; (2) l'utilisation réelle, probablement assez faible, d'une application très locale et très ciblée, dans un environnement numérique soit inaccessible (pour des questions de matériel, ou de compétences), soit déjà fortement saturé. Une récente étude (Risiko_Dialog, DigitalBarometer 2024) suggère que 31% de la population suisse ne possède pas les compétences numériques de base. Il n'est donc pas certain qu'une application soit un moyen ouvert au plus grand nombre pour faciliter l'accès à l'ensemble des ressources.

En revanche, dans le cadre de la stratégie cantonale des mobilités pendulaires, des réflexions sont en cours pour qu'une application recensant l'ensemble de l'offre de mobilité (VéloPartage, TPG, covoiturage, bornes de recharge, etc.) soit mise à disposition des pendulaires.

Actuellement, la Ville offre des cartes thématiques en papier et prévoit d'enrichir la section mobilité de son site internet pour y inclure des informations pratiques en lien avec la mobilité. Elle va étudier la possibilité de compléter le site par une section « cartes et plans », qui, idéalement, offrirait une navigation par « couches thématiques » (parcs, chemins de promenade, bornes de recharge, points d'eau, etc.). Cela pourrait être une alternative plus accessible qu'une application dédiée. Les habitant-e-s peuvent également suivre les mises à jour sur la mobilité et les initiatives environnementales via les outils de communication existants et la Ville reste ouverte aux suggestions pour enrichir ces ressources.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la culture et de la communication (SCC), 022 306 07 80, scc@vernier.ch

Plus d'informations :

- Lien vers les cartes SITG où il est possible de faire des recherches en temps réel sur la mobilité douce et le trafic routier, notamment : <https://map.sitg.ge.ch/app/>

Recommandation B4 – Régulations entreprises

Rappel de la recommandation

Développer des mesures incitatives et coercitives pour les entreprises, afin de réduire leur empreinte carbone et leur pollution. Par exemple : classement des entreprises en termes d'empreinte carbone et de pollutions, par secteur, avec une récompense pour les meilleures (+identification des moins performantes) ; taxes ou avantages.

C'est important parce que cela permet :

- *De promouvoir les meilleures pratiques dans un secteur spécifique.*
- *D'encourager la mutualisation des ressources et des savoirs.*
- *Augmenter la transparence.*
- *Avoir des outils concrets d'action sur les principales sources d'émission et de pollution.*
- *L'exemplarité de certaines entreprises peut en encourager d'autres à faire de même.*
- *C'est nécessaire d'impliquer les entreprises dans les gestes utiles pour le climat (cf. statistiques de la pollution des ménages et des entreprises).*
- *Encourager les entreprises les plus exemplaires à s'installer à Vernier.*

La Ville de Vernier reconnaît l'importance d'accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique négative. La recommandation propose d'utiliser des mesures incitatives et coercitives pour encourager les bonnes pratiques et de promouvoir la transparence. Vernier partage cet objectif, tout en souhaitant privilégier les mesures incitatives pour soutenir les entreprises dans leur transition écologique. En outre, deux éléments limitent fortement la mise en œuvre par notre administration des actions mentionnées : (1) le manque d'outils de mesure pour déterminer l'« exemplarité » ; et (2) les prérogatives limitées des communes en matière d'encadrement des entreprises.

Actuellement, Vernier applique deux types de mesures « contraignantes » : (1) la taxe communale sur la collecte des déchets, qui vise à assurer une juste contribution à la politique publique et (2) l'obligation de l'extinction nocturne de l'éclairage, en conformité avec la législation cantonale. Il est à noter que la mesure coercitive centrale qu'est la taxe CO2 relève de la Confédération et que les communes ne contribuent pas directement à sa mise en œuvre. Concernant les mesures incitatives, la Ville informe les entreprises sur les pratiques durables via divers supports, comme le Mémento, la newsletter des relations économiques et des rencontres thématiques.

La Ville de Vernier envisage de promouvoir l'audit énergétique PEIK subventionné par la Confédération pour aider les PME à identifier des économies d'énergie. Elle explore également la création de nouveaux outils de communication, tels que des capsules vidéo, pour sensibiliser aux bonnes pratiques écologiques.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la cohésion sociale (SCS), 022 306 06 70, scs@vernier.ch

Recommandation B5 – Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire

Sensibiliser et éduquer à l'école dès le primaire (et en complémentarité au parascolaire), par exemple :

Élaboration d'une BD pour jeunes (primaire) avec comme thème le tri et le recyclage

Pour les cuisines scolaires : offrir la possibilité de réserver les types de repas (végétarien ou pas) ; d'annuler les repas pour éviter/minimiser le gaspillage

Sur l'impact de la consommation de viande : (1) il est important de former la jeunesse aux bonnes habitudes et attitudes à tous les âges (2) permettre d'avoir un réel impact individuel, puisque l'écogeste individuel le plus important est la réduction de la consommation de viande (3) les enfants sont le futur d'une planète saine.

Le thème des déchets est inclus dans le Plan d'éducation romand (PER). Des séquences pédagogiques sur la prévention et la valorisation des déchets sont validées par le Département de l'instruction publique (DIP). Le COSEDEC, centre de compétences en gestion des déchets et consommation durable, propose des animations et des supports pédagogiques aux écoles. Par exemple, l'association Tricrochet a créé une bande dessinée pour sensibiliser à l'usage du plastique, conforme aux objectifs du PER. Le service de l'enfance de la Ville de Vernier envisage de mandater cette association pour intervenir dans les activités parascolaires. Par ailleurs, des écoles ont sollicité le service de l'environnement urbain pour organiser des visites de la déchetterie et installer des systèmes de tri.

Concernant les cuisines scolaires, la Ville de Vernier en partenariat avec Eldora (société mandatée) organise la confection et la distribution de repas de midi labellisés Fourchette verte dans ses 13 restaurants scolaires. Ce label garantit des repas équilibrés et durables, avec au moins deux options végétariennes par semaine. Une politique de gestion des absences permet de prévenir le gaspillage alimentaire et des mesures comme l'annonce anticipée des sorties scolaires et la gestion des stocks renforcent cette approche. Eldora mène également des campagnes de sensibilisation anti-gaspillage "Zéro gaspi". Les restaurants scolaires, en servant un seul repas avec viande par semaine, contribuent à réduire la consommation de viande, un geste individuel important pour la durabilité.

Enfin, depuis la rentrée 2024, Fourchette verte propose un jeu éducatif sur l'alimentation durable aux équipes parascolaires, en lien avec les objectifs de sécurité alimentaire définis par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Bien que la Ville de Vernier ne porte directement qu'une part mineure de l'ensemble de ces démarches, elle en soutient activement leur développement.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'enfance (SEN), 022 306 06 80, sen@vernier.ch

Plus d'informations :

- La composante du développement durable dans l'élaboration des repas de la prestation de Vernier se base sur les recommandations pour des achats durables de denrées alimentaires et de services de restauration éditées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui peuvent être consultées via [ce lien](#)
- Les menus sur le site web d'Eldora : <https://ecoles-vernier.eldora.ch/fr/accueil.html>

Recommandation B6 – Sensibilisation de la population en général

Rappel de la recommandation

Éduquer et sensibiliser sur les bonnes pratiques écologiques, dans un format approprié pour public cible : jeunes, écoles, aînés, public général.

La Ville de Vernier accueille favorablement la recommandation de sensibiliser le grand public aux questions liées à la durabilité, d'encourager l'adoption des gestes utiles pour le climat et de mobiliser la communauté autour des enjeux environnementaux. Il s'agit là d'un enjeu particulièrement important qui se pose de manière transversale au sein des services municipaux.

Depuis début 2024, le service des bâtiments (SBA) publie une rubrique intitulée « Pas à pas pour un avenir durable » dans chaque numéro de l'ActuVernier. Le but de ces articles est d'informer la population à propos des outils à disposition (sites, subventions, événements, etc.) en lien avec la durabilité et le climat. De plus, divers événements thématiques sont organisés par les services municipaux : sensibilisation au tri des déchets (service de l'environnement urbain, SEU) ; mobilité douce (service de l'aménagement - SAM) ; nature en ville (SEU). L'éducation à l'environnement est également renforcée dans les crèches avec des projets comme le canapé forestier (service de l'enfance – SEN).

Pour approfondir ces actions, Vernier envisage de renforcer la communication des initiatives durables, de leur diversité comme la mise en valeur des personnes engagé-e-s sur ces sujets par le biais d'une campagne d'affichage en 2025. La Ville prévoit également de poursuivre et d'intensifier la diffusion d'informations à travers l'ActuVernier et le site internet, tout en continuant les actions ponctuelles de sensibilisation réalisées par les différents services municipaux. La Ville de Vernier souhaite par ailleurs renforcer la participation citoyenne et la collaboration avec les acteurs compétents autour de la durabilité. Pour plus d'éléments, voir la réponse à la recommandation *B1 - communication et information* de la table « Gestes utiles pour le climat ».



Pratiques écologiques au quotidien : conseils et astuces

En réponse à la proposition formulée par le Conseil des habitants, la Ville de Vernier lance une nouvelle série « Pas à pas pour un avenir durable ».

Pas à pas pour un avenir durable

Calculateur bilan carbone genevois : évaluez votre impact !

Utilisez le calculateur d'empreinte carbone genevois pour évaluer l'impact de vos actions sur le climat, et découvrez comment réduire votre empreinte.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la culture et de la communication (SCC), 022 306 07 80, scc@vernier.ch

Recommandation C1 – Lieux de convivialité durables

Rappel des recommandations

Faire ou refaire vivre les places du village dans chaque quartier en installant des îlots de fraîcheur et y développer des infrastructures qui favorisent l'échange social (frigo en libre-service sous la responsabilité d'associations, marchés, brocantes, fontaines écologiques à eau potable, + WC, bancs pour personnes âgées et à mobilité réduite). C'est important, car cela permet de favoriser les échanges et la solidarité entre habitant-e-s - notamment intergénérationnels - et également d'adapter les espaces extérieurs au changement climatique.

La création d'îlots de fraîcheur et plus globalement la réduction des îlots de chaleur constituent des objectifs qui sont systématiquement intégrés au cahier des charges de tout nouveau projet de réaménagement de l'espace public sur la commune. Il est à noter que les réponses aux recommandations *B1 – Doublement des zones d'ombre* et *D1 – Îlots de verdure* de la table « Parcs accueillants », tout comme la réponse *C7 – Îlots de fraîcheur* de la table « Gestes utiles pour le climat » peuvent être considérées comme complétant celle-ci.

Actuellement, sont en cours d'étude et de réalisation : (1) l'aménagement du chemin De-Maisonneuve avec, à terme, l'interdiction de la circulation motorisée entre l'avenue de Châtelaine et le chemin des Églantines, la création d'un espace public majeur pour le quartier (devant la Coop) et la plantation de 14 arbres ; (2) la désaffectation routière du chemin du Coin-de-Terre (entre la route de Meyrin et l'avenue de Crozet) au seul bénéfice des ayants droit et de la mobilité douce. Cet aménagement inclura une place de rencontre, la végétalisation de l'espace public et une gestion des eaux de pluie à ciel ouvert, afin de créer les conditions d'un îlot de fraîcheur. Une fontaine d'eau potable est également prévue dans le projet. Le mobilier retenu sera adapté aux personnes âgées (bancs ergonomiques avec accoudoirs).

Pour répondre plus spécifiquement à la recommandation sur la dimension sociale des « places de village », il serait intéressant d'identifier les lieux de rencontre privilégiés des habitant-e-s où la problématique d'îlots de chaleur ou de déficit de zones ombragées / abritées est la plus prégnante et pour lesquels des aménagements doivent être prévus et planifiés à court terme (tels que perméabilisation, végétalisation, création de points d'eau, augmentation de la couverture de canopée et/ou création d'abris végétalisés, aménagement d'assises, etc.).

Finalement, il est à mentionner que la Ville de Vernier, sous la coordination du service de la cohésion sociale (SCS), expérimente dans certains quartiers (au Lignon notamment) des initiatives de diagnostic collaboratif ouvrant à une compréhension plus fine et partagée de la variété des usages et des besoins sur le territoire.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch
- Service de la cohésion sociale (SCS), 022 306 06 70, scs@vernier.ch

Recommandation C2 – subventions énergétiques

Rappel de la recommandation

Soutenir la transition énergétique par davantage de subventions, par ex : solaire, chauffage à distance, éolien, pompe à chaleur, etc. Pour les objets loués, le propriétaire répercute les économies réalisées sur le loyer.

C'est important pour diminuer la consommation d'énergies fossiles, la pollution et l'impact carbone.

Pour réaliser des économies pour les habitant-e-s.

Pour accélérer la transition énergétique.

La Ville de Vernier accueille positivement la recommandation de soutenir la transition énergétique par le biais de subventions, reconnaissant l'importance de diminuer la consommation d'énergies fossiles et l'impact carbone.

Actuellement, la Ville de Vernier agit dans ce sens en informant les habitant-e-s de l'existence de subventions fédérales et SIG-éco21 et en offrant des programmes d'accompagnement à la transition énergétique aux propriétaires et locataires (e.g. programme d'accompagnement à la rénovation *Commune-Rénove*, Accompagnement solaire photovoltaïque groupé, Visites-Villas, Eco-Logement). À titre d'exemple, l'opération « Visite Villa » en 2023 a permis de réaliser 132 diagnostics énergétiques, contribuant à une économie de 13'439 kWh et 124 tCO₂ sur 10 ans.

Une page dédiée aux subventions énergétiques existe sur le site internet de la commune, afin de centraliser les ressources disponibles. Vernier projette également de relancer l'opération « Eco-Logement » en 2025 et d'organiser des séances d'information sur l'énergie solaire et les pompes à chaleur. L'idée de créer un fonds énergétique communal est aussi à l'étude pour encourager les propriétaires à agir. Des mesures supplémentaires, comme l'augmentation de l'éco-bonus électricité des SIG, pourraient être mises en place pour inciter les habitant-e-s à réduire leur consommation énergétique.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service des bâtiments (SBA), 022 306 07 50, sba@vernier.ch

Plus d'informations :

- <https://www.vernier.ch/vie-pratique/energie>
- Programme bâtiment : <https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/geneve/>
- Site genevois qui résume toutes les subventions disponibles : <https://ge-energie.ch/>
- Subvention communale « Visite Villa » SIG-éco21 – 2023 : <https://www.vernier.ch/vie-pratique/energie/operation-visite-villa>
- Accompagnement solaire groupé : <https://www.vernier.ch/actualites/installez-des-panneaux-solaires-sur-votre-toit-en-toute-serenite#:~:text=La%20Ville%20de%20Vernier%20propose,de%20qualit%C3%A9%2C%20au%20meilleur%20prix.>
- Opération Eco-logement quartier : <https://ww2.sig-ge.ch/collectivites/optimisation-energetique-et-environnementale/eco21-collectivites/visites-eco-logement-quartier>

Recommandation C3 – végétalisation des toits

Rappel de la recommandation

Végétaliser le maximum de toits des immeubles communaux et subventionner les propriétaires privés afin de les encourager à le faire aussi. Pour les objets loués, les propriétaires répercutent les économies réalisées sur le loyer. C'est important :

- *Pour améliorer l'isolation des bâtiments (froid/chaud).*
- *Pour favoriser la biodiversité.*
- *Car la végétalisation des toits permet de capter le CO2 et n'empêche pas la pose de panneaux solaires.*
- *Pour l'embellissement du milieu urbain.*
- *Pour le bien-être des habitant-e-s.*

Voir la réponse *B2 - végétalisation des toits* de la table délibérative « Parcs accueillants »

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service des bâtiments (SBA), 022 306 07 50, sba@vernier.ch

Recommandation C4 – Amélioration réseau de tri (prioritaire)

Rappel de la recommandation

Généraliser et diversifier le réseau de collecte/tri de déchets – hors déchets encombrants - (y compris au sein des immeubles locatifs) et impulser une consultation/réflexion avec les habitant-e-s sur les obstacles et les besoins en termes de tri des déchets.

Favorise le recyclage.

Encourager le tri en favorisant un accès simplifié et rapide aux sites de récolte des déchets.

Éviter la taxe au sac poubelle.

Pallier les insuffisances dans certains immeubles et villas.

Comprendre par des études de terrain le potentiel d'amélioration du tri permet de mieux utiliser le matériel récolté (par exemple : centrales de biogaz).

Devenir une commune innovante et exemplaire.

Réduction des déchets incinérés.

La Ville de Vernier compte 14 points de collecte pour les habitant-e-s entretenus quotidiennement par l'équipe de la voirie. Dans chaque nouveau plan localisé de quartier (PLQ), l'installation d'un écopoint privé est désormais obligatoire, ce qui contribue à l'amélioration progressive du réseau de tri des déchets.

Actuellement, plusieurs mesures sont mises en place pour renforcer cette dynamique. Les régies sont régulièrement rappelées à leurs obligations en matière de propreté des conteneurs, afin de faciliter le tri et de garantir une meilleure qualité des installations. Les restaurants de la commune sont sensibilisés à leur devoir de trier correctement leurs déchets, notamment les lavures et les huiles, conformément aux règles en vigueur sur le territoire. Des actions de sensibilisation au tri sont menées dans les quartiers, en collaboration avec les SIG Eco21. Le tri sélectif est progressivement déployé dans les bâtiments communaux, en particulier dans les crèches et les écoles. Des kits de corbeilles à 4 compartiments adaptés au tri des différentes fractions de déchets sont mis à disposition dans les nouveaux quartiers pour encourager les habitant-e-s à trier leurs déchets de manière systématique sur l'ensemble du territoire. La signalétique des écopoints communaux est renouvelée, avec un accent mis sur des pictogrammes clairs et un texte simplifié pour faciliter l'usage.

Par ailleurs, les déchets spécifiques comme les puffs ou les cigarettes électroniques doivent être retournés dans les bureaux de tabac. Aussi, la Ville de Vernier s'est fortement mobilisée auprès du GESDEC pour lancer une campagne de sensibilisation sur ce sujet. Un rappel a été adressé aux distributeurs d'appareils électroménagers, électriques et électroniques quant à leur obligation de récupération en magasin, comme cela est précisé sur la signalétique des écopoints, avec une attention particulière pour des enseignes de grande distribution.

Pour donner suite à la recommandation et en complément de ces mesures visant à améliorer la gestion des déchets et à encourager la population à adopter des pratiques de tri plus rigoureuses, la Ville de Vernier propose la mise en œuvre de cafés de réparation dans le but réduire les déchets encombrants, ainsi que les petits appareils électroniques qui finissent souvent dans les ordures ménagères.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'environnement urbain (SEU), 022 306 07 00, seu@vernier.ch

Recommandation C5 – Réemploi matériaux de construction

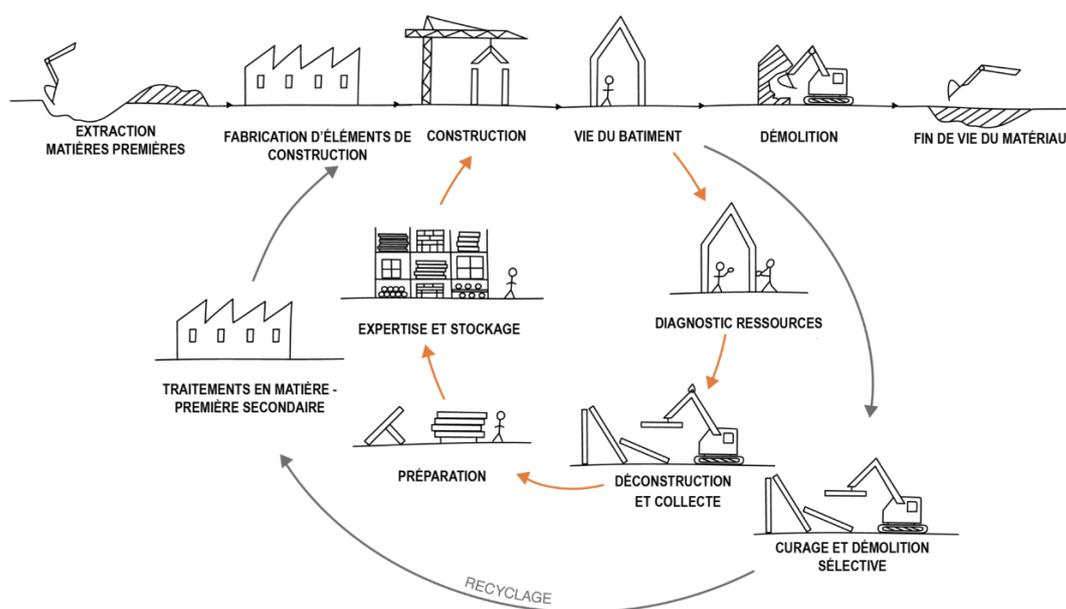
Rappel de la recommandation

Réduire l'impact écologique en réutilisant le matériel existant le plus possible pendant de nouvelles constructions et/ou de grandes rénovations, par exemple en trouvant des espaces de stockage.

Le réemploi vise à maximiser la réutilisation des matériaux et appareils, afin de leur offrir une seconde vie, tout en réduisant leur empreinte carbone. L'objectif est de créer une économie circulaire au sein du projet. Ce concept consiste à récupérer des matériaux ou objets issus du secteur de la construction de notre région qui seraient autrement jetés ou détruits. Tous les éléments récupérables sont inventoriés, envoyés dans un entrepôt pour y être reconditionnés, puis revendus à des prix attractifs.

Si la Ville de Vernier reconnaît pleinement la pertinence de la recommandation, le réemploi présente toutefois certains défis et contraintes. Il peut être difficile d'obtenir les matériaux nécessaires au bon moment et à proximité du chantier, car cela dépend de la déconstruction en cours et de son emplacement. De plus, il est essentiel de disposer d'un espace de stockage adéquat et d'un budget suffisant dès le début du projet pour anticiper l'achat ou le stockage des matériaux. Un autre obstacle majeur concerne les garanties, car les entreprises ne garantissent pas toujours les équipements récupérés.

Les autorités, quant à elles, soutiennent fortement cette démarche. Dans le canton de Genève, des lois sont en cours de modification pour renforcer la protection de l'environnement, encourager le réemploi et mesurer l'empreinte carbone.



Comparaison d'une démarche circulaire et linéaire de construction (Source : materium)

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Site Association Materium spécialiste du réemploi : <https://materium.ch/description/>
 Votre contact au sein de l'administration :

- Service des bâtiments (SBA), 022 306 07 50, sba@vernier.ch

Recommandation C6 – Promouvoir l'économie durable

Rappel de la recommandation

Privilégier et encourager par différentes mesures (facilité d'accès aux terrains et surfaces, simplification des démarches administratives, etc.) l'implantation sur la commune d'entreprises à faible impact carbone.

Deux types d'action publique en matière de promotion économique peuvent être distingués : d'une part (1), l'action de promotion économique endogène, qui consiste à prendre soin des entreprises déjà implantées sur un territoire donné et qui relève notamment des compétences communales. D'autre part (2), l'action de promotion économique exogène, qui vise à attirer des entreprises intéressantes et qui relève habituellement des compétences fédérales et cantonales.

La Ville de Vernier souhaite promouvoir une économie vertueuse, génératrice de bénéfices pour la collectivité locale (biens et services, emploi, fiscalité) et en maîtrise de son impact environnemental et social. Si elle ne possède pas de terrains ou de locaux industriels sous sa propre maîtrise, la Ville se coordonne avec les acteurs de la promotion économique cantonale et régionale en établissant des liens étroits avec les acteurs fonciers et immobiliers locaux pour identifier des opportunités utiles. Elle cherche ainsi à attirer certaines entreprises ou secteurs d'activités ciblés et désirables.

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de la cohésion sociale (SCS), 022 306 06 70, scs@vernier.ch

Recommandation C7 – Îlots de fraîcheur

Rappel de la recommandation

Accroître le nombre de bancs (personnes âgées, mobilités réduites) et les structures luttant contre les « Îlots de chaleur » (structures en bois, brumisateurs publics, etc.).

Les recommandations et réponses C1 et C7 de la présente section résonnent et se complètent particulièrement bien (voir par ailleurs les réponses aux recommandations *B1 – Doublement des zones d'ombre* et *D1 – Îlots de verdure* de la table « Parcs accueillants »). La Ville de Vernier s'est fixé pour objectif dans son Plan Directeur communal, approuvé en 2022, de planter 100 arbres par année entre 2020 et 2030 et d'augmenter de 50% le nombre de bancs sur son territoire, en veillant à les implanter le long des parcours et à ne pas trop les espacer dans les zones à forte densité piétonne.

De manière plus ciblée, la Ville veille dans tout nouvel aménagement à proposer des bancs adaptés aux personnes âgées et expérimente des installations provisoires, afin de créer des îlots de fraîcheur. Concernant le recours à des systèmes de brumisateurs, deux implantations ont été testées l'été dernier à côté de l'EMS de Châtelaine et de l'école d'Aïre. Les bénéfices demeurent mitigés compte tenu du niveau important d'investissement financier et humain pour les installer (faisabilité technique, réseau à proximité) et assurer leur entretien au regard du nombre de bénéficiaires.

La Ville de Vernier cherche à expérimenter diverses solutions pour lutter contre les îlots de chaleur, même si l'arbre reste le meilleur brumisateur (phénomène d'évapotranspiration) et climatiseur naturel (abaissement naturel de la température des villes de 2°C dans une rue agrémentée d'arbres). La mise en œuvre de pergolas avec plantes grimpantes pour des espaces publics très contraints, dans lesquels il est complexe de planter des arbres, est à expérimenter.



Mise en place d'un îlot de fraîcheur éphémère, une expérience pilote menée par la Ville de Vernier en collaboration avec le Canton

Pour en savoir plus/ aller plus loin

Votre contact au sein de l'administration :

- Service de l'aménagement (SAM), 022 306 07 40, sam@vernier.ch
- Service des bâtiments (SBA), 022 306 07 50, sba@vernier.ch